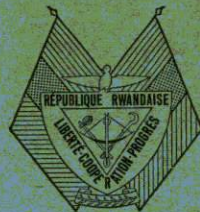


157

RÉPUBLIQUE RWANDAISE



SECRÉTARIAT D'ÉTAT AU PLAN  
NATIONAL DE DÉVELOPPEMENT

---

# Rapport Annuel 1971

1<sup>ère</sup> PARTIE

Rapport Administratif

REPUBLIQUE RWANDAISE  
SECRETARIAT D'ETAT AU PLAN  
NATIONAL DE DEVELOPPEMENT

—○—

Ière PARTIE : RAPPORT ADMINISTRATIF.

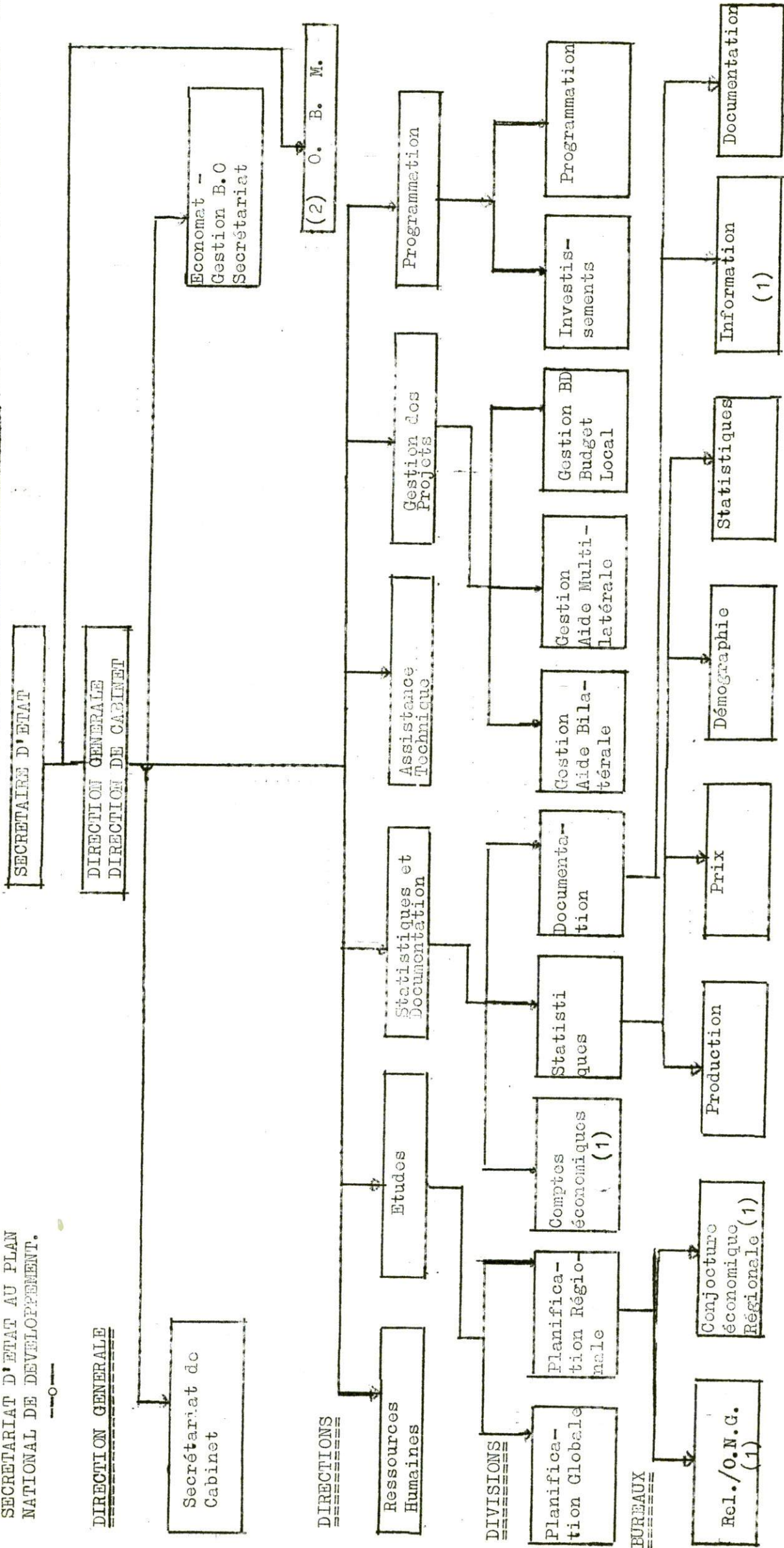
=====

Table des Matières.

1.1.	Situation du Personnel du Secrétariat d'Etat au Plan National de Développement	p. 2- 8
1.2.	Exécution du Budget ordinaire 1971	9- 15
1.3.	Activités générales des services du Secrétariat d'Etat au Plan National de Développement	15- 108
1.3.1.	Direction de la Statistique et de la Documentation	15.- 17
1.3.2.	Direction des Etudes	18.- 37
1.3.3.	Division des Investissements	38.- 59
1.3.4.	Direction de l'Assistance Technique	60.- 75
1.3.5.	Direction des Ressources Humaines	76.- 92
1.3.6.	L'organisme du Bugesera-Mayaga	93.-108
	Annexes	109.-119

REPUBLIQUE RWANDAISE  
SECRETARIAT D'ETAT AU PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT.

ORGANIGRAMME DU SECRETARIAT D'ETAT AU PLAN NATIONAL DE DEVELOPPEMENT.



(1) - Division et Bureau à créer

(2) - Organisme Parastatal sous la tutelle du  
Secrétariat d'Etat au Plan National de  
Développement.

1.1. Situation du Personnel du Secrétariat d'Etat au Plan National de Développement.

A. Personnel sous-Statut.

A.1. Personnel en place au 31 décembre 1971.

Services	Catégories	Classifications	
Cabinet	1 Directeur Général	Universitaire (Sciences Politiques et Sociales)	
	1 Fonctionnaire Principal	Gradué interprétariat et Secrétariat (A 1).	
	2 Fonctionnaires	5 et 6 ans Secondaires	
	2 Agents	3 et 4 ans Secondaires	
	1 Conseiller Juridique	Docteur en Droit	
Statistiques	1 Directeur Général	Universitaire Economiste	
	1 Directeur de Division	Ingénieur des Travaux Statistiques	
	3 Fonctionnaires Principaux	Adjoints Techniques en Statistiques	
	1 Fonctionnaire Principal	Humanités Pédagogiques	
	8 Fonctionnaires	Agents Techniques en Stat.	
	2 Fonctionnaires	Humanités	
	3 Agents Principaux	Humanités (sans homologation)	
	17 Agents et Préposés	3 à 5 ans Secondaires	
	8 Fonctionnaires en formation Statistiques		
Etudes	1 Directeur Général	Agronome Adjoint	
	3 Directeurs de Division	Universitaires Economistes	
	1 Fonctionnaire	A 2 Technologue en bois	
Investissements	1 Directeur de Division	Universitaire Economiste	
	1 Fonctionnaire Principal	Universitaire Economiste (A1)	
Ressources Humaines	1 Directeur Général	Universitaire en Sciences Admin.	
	1 Fonctionnaire Principal	2 ans en Philosophie	
	1 Agent Principal	Humanités sans homologation	
Assistance Technique	1 Directeur Général	2 ans de Philosophie	
	2 Agents	5 ans Secondaires	
Gestion des Projets	3 Directeurs de Division	Universitaire (2 Economistes 1 Sciences Sociales)	
	1 Fonctionnaire Principal	Universitaire Economiste (A1)	
	1 Fonctionnaire Principal	Adjoint Technique en Statistiques (A1)	
	1 Agent	3 ans Secondaires	
Total	70 unités dont 16 de niveau supérieur	Universitaires licenciés et A1 et 54 autres.	

A. 2 Personnel souhaité pour 1972.

Services	! Catégorie	! Qualifications
Cabinet du Ministre	!	!
Direction des Statistiques	! 2 Directeurs de Division	! 1 Economiste et 1 Ingénieur des Travaux Statistiques
	! 2 Fonct. Principaux	! Adjoints Techniques en Statistiques (A 1)
	! 4 Fonct. de 3ème cl.	! Agents Techn. en Stat.
	! 1 Fonct. de 3ème cl.	! Humaniste
Direction des Etudes	! 1 Directeur de Division	! Ingénieur-Agronome
Direction de la Program.	! 2 Directeurs de Division	! 1 Ingénieur-Civil et 1 Economiste
Direction de l'Assist. Tech	! 1 Fonctionnaire Principal	! Bachelier
Direct. Gest. des Projets	! 1 Directeur de Div.	! Ingénieur Civil
	! 2 Fonct. principaux	! Bacheliers ou Candidat en Economie
Total	! 16 unités dont 11 universitaires et 5 autres	

B) Personnel S/contrat.

B.1. en place.

Services

Cabinet du Ministre	!	7	! 2 Dactylographes
	!		! 2 Archivistes
	!		! 2 Plantons
	!		! 1 Sentinelle
Statistiques	!	3	! 2 Chauffeurs
	!		! 1 Planton
	!	Total	! 10

B.2. Personnel S/contrat souhaité pour 1972.

Services

Cabinet	!	3	! 1 Huissier
	!		! 2 Chauffeurs
Gestion des Projets	!	1	! 1 Chauffeur
Statistiques	!	2	! 1 Chauffeur
	!		! 1 Huissier
	!	Total	! 6

C. Personnel de l'Assistance Technique.

Personnel A.T. en place au 31/12/1971

<u>Service</u>	!		!	<u>Niveau</u>
Statistiques	!	3	!	Universitaire
Etudes	!	1	!	"
Investissements	!	1	!	"
Gestion des Projets	!	<u>2</u>	!	"
	!	<u>7</u>	!	

D. Commentaires.

En 1971, le Secrétariat d'Etat au Plan National de Développement a disposé de 80 agents nationaux dont 16 seulement sont universitaires (Cycle complet ou premier cycle universitaire et assimilé, soit 20 % de tout le personnel en place, le nombre de ce personnel reste faible et doit être relevé.

Sur un total à recruter de 17 unités, 11 sont de qualifications universitaires, ce qui porterait le total à 27 sur 110 soit environ 25 %. Parmi les unités prioritaires à recruter il y a lieu de mentionner :

Statistiques et Documentation : deux universitaires

- 1 pour la sous-Direction des comptes économiques
- l'autre pour la sous-Direction de la Documentation.

Etudes :

- 1 ingénieur Agronome chargé de donner des avis techniques sur les projets agricoles.

Programmation :

- 1 ingénieur Civil : Directeur Général de la Programmation
- 1 économiste pour la sous-direction des programmes

Gestion des projets : 1 ingénieur Civil

2 bacheliers qui s'occuperaient respectivement de l'aide bilatérale et multilatérale.

E. Mouvement du Personnel durant l'année 1971.

I. Personnel sous-Statut.

Cabinet du Ministre.

Grades	Votés par l'Ass.Nat.	Demandes	Présent au 1/1/71	Présent au 1/7/71	Présent au 31/12/71
Directeur Général	1	1	1	1	1
Fonctionnaires Principaux	3	3	1	1	1
Fonctionnaires	2	2	2	2	2
Agents Principaux	2	2	-	-	-
Agents	2	4	3	3	2
Nyatanyi Pierre	1	1	1	1	-
Mukwije Bernard	-	-	-	-	1
T O T A L	11	13	8	8	7

Direction des Statistiques.

Secrétaire Général Adjoint	-	1	-	-	-
Directeur Général	1	-	1	1	1
Directeur de Division	1	4	2	1	1
Fonctionnaires Principaux	5	6	2	4	4
Fonctionnaires	17	18	9	13	10
Agents Principaux	9	13	1	3	3
Agents et Préposés	7	7	18	17	17
T O T A L	40	49	33	39	36
Fonct. en Formation Statistique	-	-	3	3	8
TOTAL	40	49	36	42	44



Direction des Etudes.

Directeurs Généraux	1	2	1	3	1	1	1	1	1
Directeur de Division	1	1	1	-	2	2	2	2	3
Fonctionnaires Principaux	1	1	1	1	-	-	-	-	-
Fonctionnaires	1	1	1	2	1	1	1	1	1
T O T A L	5	5	6	6	4	4	4	4	5

Direction des Investissements.

Directeur Général	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Directeur de Division	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Fonctionnaire Principal	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Fonctionnaire	-	-	1	1	-	-	-	-	-
Agent	-	-	1	1	-	-	-	-	-
T O T A L	3	3	5	5	1	1	2	2	2

Direction des Ressources Humaines.

Secrétaire Général Adjoint	1	-	1	1	1	1	1	1	1
Directeur Général	1	1	1	-	1	1	1	1	1
Fonctionnaires Principaux	1	1	1	1	1	1	1	2	2
Fonctionnaires	1	-	1	-	1	1	1	-	-
T O T A L	2	2	2	2	3	3	3	3	3

..//...

Direction de l'Assistance Technique.

Directeur Général	1	1	1	1	1	1
Fonctionnaire Principal	-	-	1	-	-	-
Fonctionnaires	2	2	-	-	-	1
Agent Principal	-	-	1	1	1	1
Agent	-	-	1	1	1	1
<b>T O T A L</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>3</b>

Direction de la Gestion des Projets.

Directeur Général	1	1	-	-	-	-
Directeur de Division	1	-	2	3	3	3
Fonctionnaires Principaux	1	1	1	1	1	1
Fonctionnaires	2	3	1	1	1	1
Agents	-	-	-	1	1	1
<b>T O T A L</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>
<b>T O T A L G E N E R A L</b>	<b>69</b>	<b>83</b>	<b>59</b>	<b>67</b>	<b>67</b>	<b>70</b>

II. PERSONNEL SOUS-CONTRAT.

Cabinet.

Chauffeurs	2	13 + 3 chauffeurs demandés autres direct.	2	1	-
Dacty. + Archiviste	7	5	8	7	4
Plantons	2	7	2	2	2
Sentinelle	-	-	1	1	1
T O T A L	11	18	13	11	7

Statistiques.

Chauffeurs	3	3	1	4	2
Plantons	1	2	1	1	1
Huissier	-	-	-	-	-
T O T A L	4	5	2	5	3

III. PERSONNEL DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE.

Statistiques	-	-	2	1	3
Etudes : Planif. & O.B.M.	-	-	4	4	3
Programmation : Invest. & Prog.	-	-	2	1	1
Gestion des Projets	-	-	2	2	2
T O T A L	-	-	10	7	7
T C P A L	84	106	84	89	87
T C P A L G L O B A L	84	106	84	89	87

1.2. Exécution du Budget Ordinaire 1971 :

a) Situation d'ensemble

Description des articles	Crédits votés	Crédits imputés <sup>2</sup> et visés	Dépenses <sup>3</sup> liquidées	S O L D E S			
				Disponibles non imputés (1 - 2)	Imputé non disponible (dépassement) (2 - 1)	Disponibles non liquidés (1 - 3)	Imputé non liquidé (2 - 3)
Personnel Sous-Statut	8.434.000	7.839.888	7.839.888	594.112	-	594.112	-
Voyages de Service	1.140.000	1.151.783	380.820	- 11.783	11.783	759.180	770.963
Personnel Sous-contrat	755.000	783.435	783.435	- 28.435	28.435	-	-
Matériel	910.000	909.710	418.953	290	-	491.047	490.757
Equipement durable	Voir Mini-commerce	Voir Minicommerce	Voir Minicommerce	-	-	-	-
Contribution du Rwanda à l'Assistance Technique	29.300.000	28.971.300	18.378.800	328.700	-	10.921.200	10.592.500
Frais de représentation	5.000	5.000	-	-	-	5.000	5.000
<b>T O T A L</b>	<b>40.544.000</b>	<b>39.661.116</b>	<b>27.801.896</b>	<b>882.884</b>	<b>40.218</b>	<b>12.742.104</b>	<b>11.859.220</b>

CABINET DU MINISTRE. b) TABLEAU DETAILLE.

(1) Article	(2) Libellé	(3) Crédits votés par l'Assemblée Nationale	(4) Engagement au 31.12.1971	(5) Dépenses liqui- dées au 31.12. 1971	S O L D E S		(6) Crédits dis- ponibles non liquidés (3-5)	
					Crédits dis- imputés (3-4)	Dépassements sur crédits (4-3)		
11.171.01.00	Personnel Sous-Statut	1.664.000	1.142.601	1.142.601	521.399	-	521.399	-
11.171.03.00	Voyages de Service	370.000	376.702	101.088	-	6.702	268.912	275.614
11.171.04.00	Personnel S/contrats	555.000	576.590	576.590	-	21.590	(5-3)21.590	-
11.171.05.01	Matériel	70.000	69.932	36.208	68	-	33.792	33.724
11.171.07.00	Frais de Réception	5.000	5.000	-	-	-	5.000	5.000
T O T A L		2.664.000	2.170.825	1.856.487	521.467	28.292	807.513	314.338

DIRECTION DES STATISTIQUES.

11.172.01.00	Personnel Sous-Statut	3.890.000	4.838.223	4.838.223	-	948.223	(5-3)-948.223	-
11.172.03.00	Voyage de Service	300.000	306.510	112.250	-	6.510	187.750	194.260
11.172.04.00	Personnel S/contrat	200.000	206.845	206.845	-	6.845	(5-3)- 6.845	-
11.172.05.01	Matériel	650.000	649.933	324.300	+ 67	-	325.700	325.633
T O T A L		5.040.000	6.001.511	5.481.618	67	961.578	44.161	519 893

DIRECTION DES ETUDES.

11.173.01.00	Personnel sous-statut	860.000	679.593	679.593	180.407	-	180.407	-
11.173.03.00	Voyages de Service	150.000	149.975	45.935	25	-	104.065	104.040
11.173.05.01	Matériel	50.000	50.000	16.485	-	-	33.515	33.515
T O T A L		1.060.000	879.568	742.013	180.432	-	317.987	137.555

.../...

DIRECTION DE LA PROGRAMMATION.

11.174.01.00	Personnel sous-Statut	550.000	455.972	455.972	94.028	-	94.028	-
11.174.03.00	Voyages de Service	50.000	49.891	9.662	109	-	40.338	40.229
11.174.05.01	Matériel	50.000	49.972	26.545	28	-	23.455	23.427
<b>T O T A L</b>		<b>650.000</b>	<b>555.835</b>	<b>492.179</b>	<b>94.165</b>	<b>-</b>	<b>157.821</b>	<b>63.656</b>

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES.

11.175.01.00	Personnel sous-Statut	370.000	211.228	211.228	158.772	-	158.772	-
11.175.03.00	Voyages de Service	75.000	74.954	7.000	46	-	68.000	67.954
11.175.05.01	Matériel	20.000	19.990	1.200	10	-	18.800	18.790
<b>T O T A L</b>		<b>465.000</b>	<b>306.172</b>	<b>219.428</b>	<b>158.828</b>	<b>-</b>	<b>245.572</b>	<b>86.744</b>

DIRECTION DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE.

11.176.01.00	Personnel Sous-Statut	400.000	213.790	213.790	186.210	-	186.210	-
11.176.03.00	Voyages de Service	75.000	74.226	24.400	774	-	50.600	49.826
11.176.05.00	Matériel	20.000	19.940	8.000	60	-	12.000	11.940
11.176.06.00	Contribution du Rwanda à l'Assistance Technique	29.300.000	28.971.300	18.378.800	328.700	-	10.921.200	10.592.500
<b>T O T A L</b>		<b>29.795.000</b>	<b>29.279.256</b>	<b>18.624.990</b>	<b>515.744</b>	<b>-</b>	<b>11.170.010</b>	<b>10.654.266</b>

DIRECTION DE LA GESTION DES PROJETS.

11.177.01.00	Personnel Sous-Statut	700.000	298.481	298.481	401.519	-	401.519	-
11.177.03.00	Voyage de Service	120.000	119.525	80.485	475	-	39.515	39.040
11.177.05.01	Matériel	50.000	49.943	6.215	57	-	43.785	43.728
<b>T O T A L</b>		<b>870.000</b>	<b>467.949</b>	<b>385.181</b>	<b>402.051</b>	<b>-</b>	<b>484.819</b>	<b>82.768</b>

C) Montant des Factures impayées au 31 décembre 1971.

1) Factures retournées non payées mais visées et ordonnancées : 145.039

11.171.03.00	:	44.143
11.171.07.00	:	2.700
11.172.03.00	:	42.870
11.172.05.01	:	32.520
11.173.03.00	:	4.000
11.174.03.00	:	204
11.175.05.01	:	1.500
11.176.05.01	:	500
11.177.03.00	:	2.302
11.177.05.11	:	14.300

Total : 145.039 soit 0,36 % du Budget voté

2) Factures imputées, transmises au Ministère des Finances bien à temps mais retournées non payées.

a) Facture des Bons d'Essense

11.171.03.00	:	6.407
11.172.03.00	:	11.935
11.173.03.00	:	9.304
11.175.03.00	:	994
11.176.03.00	:	2.110
11.177.03.00	:	3.368

b) Contribution à l'Assistance Technique Française.

11.176.06.00 : 192.000

Total général : 226.118 soit 0,55 % des crédits accordés.

3) Factures non imputées et non payées suite à l'expiration des crédits.

11.171.03.00	:	947.467	11.174.03.00	:	46.941
11.171.05.01	:	730.957	11.174.05.01	:	18.376
11.171.07.00	:	43.965	11.175.03.00	:	1.235
11.172.03.00	:	230.664	11.175.05.01	:	28.346
11.172.05.01	:	526.496	11.176.03.00	:	5.943
11.173.03.00	:	25.507	11.176.05.01	:	34.184
11.173.05.01	:	85.890	11.176.06.00	:	21.783.000
			11.177.03.00	:	51.013
			11.177.05.01	:	28.276

34.588.260 soit  
83 % B.O.

d) Commentaire sur l'exécution du Budget ordinaire 1971.

Pour l'exercice 1971, le budget de fonctionnement accordé au Secrétariat d'Etat au Plan National de Développement s'élève à 40.544.000 soit 2,13 % du budget ordinaire global accordé en 1971. Les prévisions budgétaires étaient estimées à 78.238.000 et nous n'avons reçu que la moitié de ce qui était demandé. Il faut noter que sur ces 40.540.000 accordés, 29.300.000 sont attribués à la contrepartie forfaitaire des assistants techniques ; ce qui réduit le véritable budget de fonctionnement à 11.244.000 (soit 28 % du Budget accordé en 1971). Le taux très faible des crédits accordés handicape :

a) le recrutement du personnel sous-contrat nécessaire pour reproduire les nombreux rapports du Secrétariat d'Etat au Plan National de Développement ;

b) le paiement des arriérés ; les crédits accordés ne suffisent même pas à payer les factures de l'année en cours, de là découle une accumulation des factures impayées.

c) le contrôle des divers projets, car les moyens de déplacements sont fort faibles. De la lecture des tableaux précédents se dégagent les conclusions suivantes :

- un écart très élevé entre les crédits imputés et les dépenses liquidées.

Le bureau d'ordonnancement chargé normalement d'aviser la gestion du paiement qu'il effectue pour elle par l'envoi des triplicatas, le fait en retard et souvent 6 mois après l'échéance de l'exercice concerné.

- un dépassement de 28.435 sur l'article personnel sous-contrat.

Il provient du taux de la rémunération des heures supplémentaires accordées aux dactylographes pour la multiplication des nombreux rapports que le Secrétariat d'Etat au Plan National de Développement doit fournir. Le dépassement à l'article Voyages de Services est justifié par l'engagement ultérieur à la date de clôture, des carnets de Bon d'Essence dont les montants sont annulés pour être réengagés partiellement sur les crédits du B.O. 1972.

- un montant impressionnant des factures impayées : 34.588.260 soit 83 % du Budget accordé qui se répartissent comme suit :

en 1969	A.T.	4.455.000	!	1970 =	A.T.	18.621.000	!	1971 =	6.503.000
"	autres	507.185	!	"	autres	2.322.944	!	"	autres 2.179.131
		<u>4.962.185</u>	!			<u>20.943.944</u>	!		<u>8.682.131</u>

Les 3/4 des impayées représentent les arriérés de la contribution rwandaise à l'Assistance Technique.



Dès 1969, la situation de tous ces impayées reste inchangée car les faibles crédits accordés en 1971 ont servi totalement au paiement des factures de l'exercice 1971, qui elles aussi ne sont pas toutes payées.

Pour un meilleur fonctionnement du Secrétariat d'Etat au Plan National de Développement il faudrait:

- une augmentation des crédits alloués aux articles Voyages de Services pour nous acquitter des dettes et pour un contrôle plus serré des divers projets dont est chargé le Département;
  - que le Ministère des Finances tienne compte davantage de nos prévisions budgétaires qui expriment au minimum nos besoins nets;
  - majorer les crédits de l'article "Frais de réception" car les nombreuses commissions techniques venant au Rwanda sont souvent reçues par le Secrétariat d'Etat au Plan National de Développement. Dans le cas où on ne peut pas accorder plus de 5.000 F.Rw. à ce poste, nous proposerions la suppression totale et il serait alors supporté par le Ministère de la Coopération Internationale;
  - négocier avec l'Ambassade de Belgique pour la suppression de la contrepartie rwandaise des A.T. ou tout au moins une réduction sensible du montant accordé à chacun (9.000 F.Rw./mois). Par exemple la ramener à 3.000 Frs à l'instar du coût de contrepartie des A.T. français.
-

1.3. Activités Générales des Services du Secrétariat d'Etat au Plan National de Développement.

1.3.1. Direction de la Statistique et de la Documentation.

1. Objectifs du Service pour 1971.

Le Service de la Statistique et la Documentation devait réaliser les objectifs suivants pour 1971.

1° La confection d'un Annuaire statistique 1966-1970

2° La création du Bureau des Comptes Economiques

3° L'adaptation du plan comptable OCAM

4° La distribution de registres d'état-civil et mouvements migratoires

5° La distribution d'armoires pour les communes

6° L'élaboration du catalogue de publications qui sont à la Documentation

7° L'étude de la création d'une Documentation Nationale.

2. Réalisations au cours de l'année 1971.

1° Elaboration d'un Annuaire statistique.

L'annuaire statistique couvrant la période du premier plan quinquennal est maintenant terminé. Il n'a pu être publié par manque de crédits suffisants. Il coûtera environ 100.000 Francs. Si les crédits étaient accordés la publication se ferait en 1972.

Cet annuaire couvre les secteurs suivants :

Population, Enseignement, Santé, Emploi, Salaires, Sécurité sociale, climatologie, Agriculture, Elevage, Industries, Transports, Commerce Extérieur, Prix, Finances Publiques, Monnaies, Crédits, Produit Intérieur Brut.

2° Création du Bureau des Comptes Economiques.

Les bases du futur Bureau des Comptes Economiques ont été jetées. Un adjoint Technique en statistiques et deux autres fonctionnaires ont été affectés à ce Bureau. Ils recevront en 1972, l'appui d'un Ingénieur des Travaux statistiques, d'un adjoint technique et d'un agent technique.

Toutefois, la bonne marche de ce Bureau est fortement handicapée par l'exiguïté des locaux.

3° L'adaptation du plan comptable OCAM.

Après l'adoption, en 1970, par les Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays membres de l'OCAM, d'un plan comptable général commun aux Etats membres de l'OCAM, une étude d'adaptation de ce plan au Rwanda a été entreprise. Une commission groupant les entreprises privées de tous les secteurs, les entreprises publiques et services ministériels intéressés, s'est réunie à plusieurs reprises pour étudier les adaptations possibles.

../...

L'utilité et l'opportunité du plan comptable normalisé ont été reconnues par tous les participants. Les différents textes d'adaptations seront soumis, en 1972, aux autorités compétentes pour décision d'application générale pour tout le pays. La commission a recommandé d'élever le seuil d'application obligatoire du plan comptable normalisé à un minimum de 3.000.000 Frs de chiffre d'affaires par an. En 1972 commencera le recyclage des comptables en fonction.

4° Distribution de registres d'état-civil et de mouvements migratoires.

Le service de la statistique a distribué aux communes des registres de naissances, décès, mariages, divorces, entrées et sorties aux 141 communes du pays. Il a donné des instructions verbales et par écrit sur la manière de remplir ces registres. Les renseignements se sont améliorés.

Cependant, beaucoup de communes, n'ont pas prévu l'achat de nouveaux alors que le service avait bien dit, lors des réunions d'instructions verbales en décembre 1970, que les communes achèteraient ces registres en 1972.

Les communes risquent de perdre la bonne habitude, qu'elles venaient d'acquérir, de bien remplir les formules d'état-civil et de mouvements migratoires.

Le service a cependant enregistré encore une sous-déclaration théorique de 47 % des naissances et de 73% de décès.

5° Distribution d'armoires pour les communes.

Le Service a également distribué des armoires pour mieux conserver les registres et fichier de population. Les préfectures de Kigali, Kibungu et Cyangugu ont été servies. D'autres le seront au cours de l'année 1972.

6° Catalogue de publications.

Le service avait commencé l'élaboration d'un catalogue de publications qui se trouvent à la Documentation. 3.000 publications sont déposées dans l'ancien immeuble de Radio Rwanda.

Au moment de terminer le catalogue, le service a senti le besoin d'entrer en contact avec les différentes bibliothèques existantes dans le pays et une Commission d'étude sur les modalités de création d'une Documentation Nationale a été créée. Elle a trouvé nécessaire d'adopter une classification unique pour toutes les publications qui sont dans le pays.

La Documentation a, dès lors, arrêté son travail de classification en attendant que la Commission adopte un système de classification uniforme. Après différents échanges de vue, la sous-commission de classification a retenu le système décimal DEWEY.

7° Etude de Création d'une Documentation Nationale.

Une Commission a été créée pour étudier les modalités de création d'une Documentation Nationale.

Après échanges de vue, la commission a recommandé d'étudier tout le problème de création et de gestion d'une Bibliothèque Nationale et celui de conservation des archives rwandaises.

La commission doit visiter différentes bibliothèques et archives pour faire des propositions concrètes.

Elle poursuivra ses travaux en 1972. Cette commission comprend les délégués du Ministère de l'Education Nationale, de l'Information et du Tourisme, de Secrétariat d'Etat au Plan National de Développement, de l'Université Nationale et de l'Institut National de Recherches Scientifiques.

8° Publications Statistiques et fournitures de renseignements.

Comme d'habitude, le Service de la Statistique a continué à donner des renseignements à plusieurs personnes tant du secteur public que du secteur privé.

Il a pu publier deux bulletins de statistiques. Suite aux retards de transmission de renseignements, il n'a pas pu produire les 4 bulletins annuels et la plupart des Services qui fournissent les données de base n'ont pas amélioré le système de collecte d'information.

Le manque de crédits pour le matériel a également handicapé la publication de renseignements disponibles.

9° Enquête Industrielle.

En 1971, le service de la Statistique a effectué une enquête industrielle, couvrant l'exercice 1970.

L'exploitation des résultats n'est pas encore terminée parce que le personnel a été remis sur le terrain pour l'exécution de l'enquête sur l'emploi et le chômage à Kigali.

10° Enquête sur l'emploi et le chômage.

Le Service de la Statistique a lancé au cours du mois de décembre 1971, une enquête sur l'emploi et le chômage à Kigali. Il a bénéficié de l'expérience d'un statisticien malgache, qui pour le moment, est retourné dans son pays.

Lorsque l'enquête sera terminée à Kigali, un groupe d'enquêteurs se rendra à Butare pour y effectuer une enquête en zone urbaine.

1.3.2. Direction des Etudes.

1.3.2.1. Division de la Planification Globale.

A. Attribution du Service :

Le Service de la Planification Globale a pour principales tâches : l'exploitation des données économiques et sociales nécessaires à l'élaboration du plan de développement économique et social à moyen et à long terme, donner des avis sur tous les projets émanant des ministères techniques.

Etant donné que la planification est continue dans le temps, le service recherche également les données permettant aux autorités politiques de définir des objectifs globaux et sectoriels.

Comme le soulignait, en 1970, le service de la planification Régionale, un plan démocratique doit émaner de la base, de façon à tenir compte des aspirations profondes du peuple directement et par l'intermédiaire de ses représentants. Aussi le processus de l'élaboration du Plan a-t-il débuté avec les commissions préfectorales de planification. Les contacts avec les principaux services s'intéressant aux activités socio-économiques se sont poursuivis pour établir un bilan des réalisations du Plan intermédiaire d'urgence.

En vue de déterminer une stratégie de développement, un cadre de grandes orientations générales et sectorielles du Plan en préparation a été proposé aux autorités responsables.

Le 9 décembre 1971, le coup d'envoi des travaux des commissions nationales de planification a été donné par le Secrétaire d'Etat au Plan National de Développement lors d'une réunion groupant les présidents, vice-présidents et rapporteurs des Commissions. En raison de l'urgence de ce Plan, les rapports de commissions devaient être déposés au Secrétariat d'Etat au Plan le 15 mars 1972.

Le travail des commissions nationales permettra ainsi à l'équipe de la Planification Globale d'élaborer une esquisse du Plan à soumettre à la Commission de Synthèse groupant les présidents, les vice-présidents et rapporteurs des Commissions Nationales de Planification ainsi que les autres membres éventuels nommés par le Secrétaire d'Etat au Plan National de Développement. Pour une présentation homogène de leur rapport, quelques documents ont été préparés par la Direction des Etudes à l'intention de ces commissions. Il s'agit notamment de :

- 1) Schéma de travail des Commissions ;
- 2) Synthèse des rapports de Commissions Préfectorales de Planification;
- 3) Rapport sur l'exécution du Plan 1966-70 ;
- 4) Cadres d'Orientation du IIe Plan Quinquennal de Développement Economique et Social.

Comme le procès-verbal de la réunion relative au démarrage des Commissions du 9 décembre 1971 comportait des instructions très précises insistant particulièrement sur le caractère

.. / ...

réaliste et urgent de ce plan, d'autres précisions ont été données par les représentants du Secrétariat d'Etat au Plan au cours des premières réunions de commissions sur les points importants à faire figurer dans les rapports tels que les données chiffrées, les moyens financiers et le personnel prévu, les charges récurrentes, les conditions de réalisation des projets, le calendrier d'exécution et les effets des projets sur d'autres secteurs.

Dès que toutes les données de base par secteur seront fournies, les services du Plan auront à les agencer, de façon à mettre au point la première esquisse du Plan, comportant un rapport général et un rapport analytique.

Le Plan quinquennal 1972-76 est d'autant plus important qu'il correspond à la première tranche de la Seconde Décennie de Développement dont les perspectives ont été étudiées par les Nations-Unies et que la tendance des différents organismes d'aide, qu'elle soit bilatérale ou multilatérale, est de programmer leur contribution financière sur cinq ans, c'est-à-dire, sur une période correspondant au plan quinquennal national, de façon à intégrer les projets dans ce plan. Le service de la Planification Globale dans le souci d'intégrer les projets financiers depuis 1971 dans le Plan en cours de préparation a participé à l'élaboration de certains programmes d'aide financière pour les cinq prochaines années, en particulier celui concernant la coopération belgo-rwandaise et la programmation des Nations-Unies pour le développement par pays. Quant à la participation à l'étude d'une stratégie du développement pour la seconde Décennie, un délégué rwandais a assisté au Séminaire inter-régional sur les mesures spéciales à prendre en faveur des pays en voie de développement les moins avancés du 6 au 17 décembre 1971 à Addis-Abeba.

Des diagnostics périodiques sur l'état d'avancement et les conditions de réalisation du Plan étant très utiles pour dresser un tableau de bord de l'Economie Nationale, le service de Planification Globale a poursuivi la rédaction et la distribution de la "Situation Economique Trimestrielle", actuellement il développe le contenu du Rapport sur l'exécution du Plan 1966-70 dans un document en cours de préparation.

2. Etudes sectorielles et relations avec les autres services du Secrétariat d'Etat au Plan National de Développement ainsi qu'avec les ministères techniques et autres organismes intéressés.

L'arrêté présidentiel portant institution du Secrétariat d'Etat au Plan National de Développement stipule que le service de Planification Globale participe à l'élaboration de certaines études d'ordre législatif, économique, commercial, financier et social en liaison avec les autres services concernés.

Comme les années précédentes, ces contacts se sont concrétisés par la participation à des réunions ou par des notes de commentaires ou d'avis sur des études relatives aux projets de développement et par l'exploitation à des fins de planification de données statistiques fournies par d'autres services aussi bien du Secrétariat d'Etat au Plan National de Développement que d'autres ministères ou organismes intéressés.

Sans être exhaustif, il y aurait lieu de citer les études suivantes :

a) Sous la présidence du Ministre Déogratias Gashonga, une Commission composée du Gouverneur de la Banque Nationale, du Secrétaire Général du Ministère des Finances, du Directeur Général à la Présidence, chargé de la Coordination des projets, d'un représentant du Secteur privé et d'un directeur au Secrétariat d'Etat au Plan National de Développement, a étudié un projet de réadaptation du Code rwandais des investissements.

Les conclusions de cette Commission restreinte ont été transmises au Ministre des Finances pour certains compléments avant d'être présentées à la Commission élargie.

2) Préparation d'une requête auprès du PNUD pour l'approvisionnement en eau potable de Kigali et de Butare. Cette requête, envoyée au Programme des Nations-Unies pour le Développement en novembre 1971, fut préparée par les services du Ministère des Travaux Publics, de la Régideso, du Ministère de la Santé Publique (sur base d'une étude d'un expert de l'OMS) et du Secrétariat d'Etat au Plan National de Développement.

3) Note sur l'avant-projet de memorandum relatif à la coopération bilatérale entre le Rwanda et le Burundi : l'avis est qu'il convient d'insister sur des projets concrets (aménagement agricole et exploitation de certaines ressources naturelles en commun dans des régions frontalières, réalisation concrète de projets à caractère régional tels que le gaz méthane, l'énergie hydro-électrique, etc...).

4) Sous la coordination du service des statistiques, une classification des activités économiques a été étudiée. Etant donné l'intérêt de cette étude dans la présentation du Produit Intérieur Brut, le service de la Planification Globale y a participé.

5) En préparation d'une Etude à mener par la Communauté Economique Européenne dans les pays africains et malgache associés, quelques renseignements relatifs aux produits rwandais d'exportation ont été transmis au Service intéressé du Marché Commun.

6) Préparation d'une requête à présenter à la FAO pour la création d'un Institut de Technologie du bois.

Etant donné que le bois d'oeuvre actuellement utilisé dans les menuiseries, la construction en matériaux durables (charpentes) est pour la plus grande partie importé de l'Uganda et de la Tanzanie, même pour l'ameublement en contreplaqué de l'Europe. Pour substituer ce bois importé par une production locale, une régénération des essences par des reboisements de nouvelles essences et une utilisation rationnelle du bois produit notamment d'eucalyptus, un Institut de Technologie du bois est d'un très haut intérêt.

La bonne réalisation des travaux impartis au service de Planification Globale exige une collaboration très étroite avec d'autres services notamment celui des Finances Publiques pour harmoniser le Plan et le Budget ainsi qu'avec les services des Ressources Humaines et de l'Education Nationale pour l'évaluation des emplois, la formation et l'utilisation d'investissement-travail sous un encadrement rationnel et efficace. Par ailleurs, la réalisation de quelques enquêtes statistiques (telles que l'enquête budget-consommation ainsi que les indices de prix et de salaires) est d'une grande utilité dans les études socio-économiques du développement.

---



### 1.3.2.2. Division de la Planification Régionale.

Comme l'année précédente, 1971 a été dominé par la préparation du 2ème Plan National de Développement au niveau des Commissions Préfectorales de Planification. Le service a également continué de s'occuper des relations avec les Organismes non gouvernementaux et de suivre l'évolution des projets de développement régional.

#### 1. Commissions Préfectorales de Planification.

Le rythme de présentation des rapports n'a pas été conforme aux prévisions de départ. Alors que les rapports devaient être parvenus au Secrétariat d'Etat au Plan National de Développement pour le 15 août 1970, au plus tard, six Préfectures ne les ont transmis qu'au courant de 1971 (en Janvier Butare, en mars Cyangugu et Kigali, en avril Gitarama, en décembre Gisenyi et Byumba). On peut donc dire que seules les Préfectures de Kibuye, Gikongoro, Ruhengeri et Kibungo ont relativement respecté les délais impartis.

Seulement, comme il était à prévoir, le contenu de ces rapports est de valeur inégale. Mais l'objectif était de savoir les souhaits de la population au seuil d'un nouveau Plan et non de produire des monographies scientifiques.

Il n'empêche que, sur l'essentiel, nous disposons de renseignements très précieux (et parfois dans un style rigoureusement scientifique) sur les problèmes économiques et sociaux de nos Préfectures.

En 1971, le service de la Planification Régionale s'est, quant à lui, occupé à synthétiser tous ces rapports, de façon à les rendre accessibles à quiconque n'aurait pas le temps de les lire intégralement. La synthèse a surtout consisté à choisir les souhaits et projets de ces commissions et non pas à faire une analyse critique et méthodologique de la partie relative à ce qui a été réalisé au cours du Plan Intérimaire d'urgence. Ce travail s'intègre dans les responsabilités du Bureau de Conjoncture Economique Régionale dont la création est envisagée.

#### 2. Activités des Organismes Non Gouvernementaux.

##### 1° Association Française des Volontaires du Progrès (A.F.V.P.).

L'A.F.V.P. comptait en 1971, une quinzaine d'implantations réparties sur cinq Préfectures.

##### A. Préfecture de Kigali.

###### a) Equipe de Kigali :

L'équipe de Kigali compte cinq unités (dont le chef de la Délégation): un technicien supérieur agricole (assistant du Délégué), un agent commercial (affecté au service commercial de l'O.B.M.), un technicien du bâtiment (affecté aux études de constructions) et un ouvrier du bâtiment (destiné à l'itinérance sur le secteur médical de Ruhengeri).

.../...

b) Equipe de Rutongo :

Un chef de chantier, un menuisier-ébéniste et un technicien forestier, trois V.P. oeuvrant à Rutongo dans le cadre du Centre d'Education Rurale et Artisanale (CERAR).

Rappelons qu'en résumé, un CERAR est un établissement d'enseignement post-primaire, destiné à donner un complément d'instruction générale, une initiation aux techniques rurales et artisanales modernes et une formation civique.

B. Préfecture de Gitarama.

Dans la Préfecture de Gitarama, les Volontaires du Progrès participent à deux sortes d'opérations : l'opération "CRAFAG" et l'opération "Petits Marais".

L'opération "Centre Rural de Formation Agricole et Artisanale" (CRAFAG) utilise trois Volontaires du Progrès = un agriculteur, un technicien agricole et un spécialiste en fabrication mécanique.

L'objectif d'un CRAFAG peut être résumé en ces termes : dispenser une formation générale, agricole et artisanale à des jeunes ayant le niveau de l'enseignement primaire, de façon à leur donner une ouverture professionnelle dans le milieu rural.

L'opération "Petits Marais" utilise les services d'un technicien agricole et d'un chef de chantier. L'opération "Petits Marais" est une expérience particulièrement intéressante = elle consiste dans l'aménagement des fonds de vallée marécageux, qui sont destinés à être distribués aux paysans ayant participé aux travaux sous forme d'investissement humain, et au prorata du nombre de journées de travail prestées.

C. Préfecture de Butare :

a) Equipe de Gakoma :

Deux techniciens agricoles Volontaires du Progrès travaillent dans les travaux de lutte anti-érosive, de boisements et dans tous ce qui concerne l'agronomie de la région.

b) Equipe de Busoro :

Dans la zone de Busoro, il y a une équipe féminine et une équipe masculine. L'équipe féminine comprend : une monitrice d'enseignement ménager, une animatrice rurale et une infirmière. L'équipe masculine, constituée d'un menuisier-ouvrier du bâtiment s'occupe essentiellement des constructions dans le cadre de l'O.B.M.

c) Equipe de Gishamvu :

Un sylviculteur, un chaudronnier et un ingénieur agricole constituent l'équipe Volontaires du Progrès de Gishamvu. Un projet d'organisation pré-coopérative des Forgerons de Gishamvu a été élaboré et n'attend que son démarrage.

d) Equipe de Mbazi :

Un technicien agricole Volontaire du Progrès s'est occupé depuis novembre 1970 de donner des cours de "Pratique agricole" et de formation au Centre Social de Mbazi.

D. Préfecture de Ruhengeri:

Dans la Préfecture de Ruhengeri, les V.P. travaillent dans le cadre de Mission Médicale Française (3 infirmières V.P.) dans le projet Pyréthre (un mécanicien-diéséliste), au Centre médico-social de Nyakinama (deux infirmières V.P.) et, de façon particulière, dans la commune de Nyamugali.

L'expérience de Nyamugali continue et il est intéressant d'en suivre l'évolution, car si elle réussit, elle indiquera la voie à suivre pour le développement intégré d'une commune. L'opération a été décrite dans le rapport annuel 1970. Le nouvel élément à signaler est le projet d'un CERAR à Nyamugali pour le financement duquel l'organisme canadien "Paix et Développement" a été approché. Par ailleurs, le programme forestier (financé par le Bureau Episcopal de Développement) a démarré: 100.000 plants ont été diffusés en 1971 dans le cadre du Plan Quadriennal de reboisement de 150 ha.

E. Préfecture de Gisenyi.

Trois Volontaires du Progrès interviennent dans le projet théicole de la Pfunda-Sebeya, un monteur électricien, un chef de chantier et un technicien agricole. Ils se sont également occupés de l'organisation de la coopération avicole "Coopamagi".

Au total, l'Association Française des Volontaires du Progrès comptaient 38 unités au Rwanda au 31 décembre 1971.

2° Association Rwandaise des Compagnons Bâtitisseurs (I.B.O.)

Comme en 1971, l'I.B.O. a deux secteurs d'activité: le projet urbain et le projet "Runda et Taba". Le service de la Gestion A. s'occupant du projet urbain, il ne sera rendu compte que du projet "Runda et Taba".

Dans le cadre de ce projet, l'I.B.O. intervient sur trois volets; le terrain de démonstration de Rwabashyashya, la mise en valeur et l'aménagement de marais, et l'encadrement de la coopérative "A.BA.RU.TA".

a) Terrain de démonstration de Rwabashyashya:

Un terrain expérimental a été aménagé à Rwabashyashya, sur lequel sont démontrées les méthodes de semis en ligne et de petit élevage. On y entretient également une pépinière de plants de café et d'arbres fruitiers et on procède à la distribution de semences sélectionnées. Enfin, une ferme-pilote est projetée, à partir de deux vaches attendues de Songa.

Dans la zone du projet, un volontaire, spécialiste en animation rurale s'occupe des Foyers Sociaux.

b) Mise en valeur des marais:

Dans le cadre de l'opération petits marais, les Compagnons Bâtitisseurs participent à l'aménagement des marais suivants: Rwabashyashya amont et aval (60 ha), Ruzege (30 ha), Gikoro (90 ha) et Kibuza (35 ha). Les deux premiers se trouvent dans les communes de Runda et Taba, le troisième est à cheval sur les communes Taba et Kayenzi et le dernier, entre Taba et Musambira.

Rwabashyashya amont est déjà aménagé et les parcelles ont été distribuées aux paysans. Les activités principales y sont les cultures maraichères et vivrières. Le marais de Bikoro a été également distribué, tandis que Kibuza est en cours de distribution. Quant à Rwabashyashya aval et Ruzege amont, on espère qu'ils le seront à partir du mois de mai 1972.

.../...

c) Coopérative A.BA.RU.TA.

"Abahinzi ba Runda na Taba", tel est le nom des Coopérateurs maraîchers de la zone. Ils produisent légumes, fruits, cultures vivrières, oeufs, fromage. Leur principal marché est Kigali (Collège Officiel, Hôtel des Diplomates, Hôtel Kiyovu, Kicukiro, Kimihurura, Bernardines, etc..)

3) Association Internationale de Développement Rural Outre-Mer :

L'A.I.D.R. a de multiples activités au Rwanda (hydraulique rurale, constructions, développement de la Préfecture de Kibungo).

L'aspect qui sera développé dans le présent chapitre concerne le développement global de la Préfecture de Kibungo.

Comme chacun le sait, la méthode employée à Kibungo est celle de l'animation. L'animation n'a pas connu d'extension en 1971, on s'est contenté de l'intensifier dans 6 communes, en attendant que des décisions soient prises pour ou contre l'extension de l'expérience dans les 5 communes restantes.

La cuvette de Rusumo a, quant à elle, connu son dernier peuplement officiel en 1971 avec l'installation de 350 nouvelles familles. Ainsi le peuplement par migrations est terminé ; il ne reste que des parcelles réservées à la seconde génération des immigrants. La station d'élevage a atteint sa vitesse de croisière et commencera à être rentabilisée en 1972 (près de 2 millions de recettes attendues).

Il est question maintenant d'un nouveau projet d'extension vers la région des Lacs Mpanga ( $\pm$  50.000 ha).

4) L'A.S.B.L. "Rocca-Rwanda" dans l'Icyanya :

Comme en 1971, les activités de "La Rocca" ont porté sur les domaines suivants : agriculture, artisanat, secteur médical et social et animation des populations.

a) Agriculture :

Dans le secteur agricole, la Rocca bénéficie des services d'un technicien belge et d'un agronome rwandais.

Quant aux activités, on distinguera : la vulgarisation agricole, le petit élevage et l'élevage bovin.

La vulgarisation agricole dans le périmètre de Masaka a permis, en 1971, de distribuer 700 avocatiers, 1.000 goyaviers et 500 orangers. Pour le petit élevage on comptait à Masaka pour le 31 décembre 1971 : 200 lapins, 100 poules de race sélectionnée et un début d'élevage porcin. Enfin, l'élevage bovin, dont le début est prévu en 1972, est surtout conçu comme un moyen de produire du fumier pour une meilleure association "agriculture élevage".

b) Artisanat :

Sous la supervision d'un artisan polyvalent belge, un atelier de menuiserie pré-coopératif fonctionne avec du matériel moderne. Ainsi le périmètre peut acheter sur place : portes, fenêtres et mobilier.

c) Centre de santé :

Le Centre de Santé de Masaka utilise le personnel suivant : une infirmière belge et une infirmière rwandaise diplômées, 2 infirmiers et une infirmière non diplômés.

Le nombre de consultation s'est élevé à 66.632 en 1971, contre 50.235 en 1970, soit 25 % d'augmentation. La constatation des responsables médicaux est que "les maladies sont le plus souvent dues à un manque d'hygiène, à une mauvaise alimentation ou à des refroidissements, c'est-à-dire à des causes qu'une éducation préventive pourrait réduire dans de grandes proportions". On constate également une recrudescence des maladies vénériennes (30 % d'accroissement en 1971), due au relâchement des contrôles médicaux chez les filles libres.

d) Foyer Social :

Le Foyer du périmètre est dirigé par une assistante sociale rwandaise, aidée par deux monitrices de foyers.

En 1971, on a enregistré une baisse sensible de la fréquentation du foyer social, sans doute à cause du départ (mariage) de la responsable du foyer. Quant au programme, la nouvelle orientation est de "coller" à la réalité : petit élevage, jardinage, recettes de cuisine, etc...

e) Centre nutritionnel :

Une infirmière aidée par une monitrice a remplacé deux assistantes sociales travaillant deux matinées par semaine.

On remarque une régression considérable du Kwashiorkor.

f) Animation :

Le personnel comprend un sociologue belge, aidé par deux animateurs rwandais.

Le cas de Masaka illustre bien les vicissitudes de toute nouvelle approche : jusqu'en 1970, en effet, la collaboration entre l'agronome de l'Icyanya et le sociologue de La Rocca était loin d'être exemplaire, chacun des deux techniciens ayant sa méthodologie (et aussi sa terminologie) propre. Grâce à l'intervention du chef A.T.B., les différences de point de vue se sont aplanies, suite à une réunion commune entre les techniciens d'animation et les moniteurs agricoles. Effectivement, malgré les différences d'optique, les secteurs d'interventions sont les mêmes : lutte anti-érosive, techniques d'élevage, boisements, etc....

En 1971, la Rotary Club a financé une pépinière d'eucalyptus ; ce qui a permis la distribution de 20.000 plants à 400 paysans. Une coopérative d'achats et de ventes des produits a vu le jour également en 1971 et elle comptait 1.226 membres au 31 décembre 1971 avec un capital libéré de 825.200 francs. Son chiffre d'affaires a atteint 9.593.863 Frs (7.216.463 frs provenant des produits agricoles et 2.377.700 frs des biens de consommation.

L'action s'est étendue au périmètre de Muyumba. Une pré-coopérative est déjà constituée, groupant 453 membres ayant versé 91.800 frs au 31 décembre 1971. La première réalisation sera la construction d'un centre de mouture, qui servira provisoirement de magasin de stockage des produits.

Enfin, des cotisations ont continué à être rassemblées pour la construction des "maisons du progrès" (centres de formation polyvalente) : 50 francs par famille, 25.000 francs par la coopérative et 50.000 francs au titre du projet Icyanya et ce par maison.

5) Ieder Voor Allen : (I.V.A.)

Le personnel de service n'a jamais eu le temps matériel d'apprécier sur le terrain l'action de cette A.S.B.L. Mais, si ce qui est écrit dans les rapports est effectivement réalisé, I.V.A. a sûrement choisi une approche assez originale : le procédé est celui des stages et des concours. En plus, les crédits mis à sa disposition par la Belgique (2.000.000 frs) autoriseraient à une certaine clémence, quand bien même les résultats seraient maigres. Or, comparativement à d'autres O.N.G. généralement subventionnés, l'I.V.A. s'en sortirait sans doute avec une mention honorable.

En avril 1971, une rencontre de 3 jours a permis aux animateurs de la région de la Crête Congo-Nil de préparer les stages et de mettre au point la méthodologie des concours.

En septembre un stage s'est tenu à Kibuye du 7 au 13. Le thème principal était "le progrès par la coopération ; les problèmes d'une famille rwandaise en milieu rural, les relations avec les voisins".

Le concours de l'année était "Devenir de vrais agriculteurs".

Le but de ce concours était :

- apprendre aux agriculteurs à calculer la superficie, la production et le rendement des champs ;
- connaître la valeur du travail ;
- encourager l'introduction de nouvelles techniques et cultures.

.../...

Chaque participant dispose d'une feuille d'inscription comportant des questions. Après chaque récolte, il doit remettre un rapport sur un formulaire - type et à la fin du concours, il remplit un questionnaire sur l'utilité du concours et les décisions prises par le foyer pour le progrès de leur exploitation agricole. Les résultats sont attendus.

Une autre activité est le service des prêts accordés aux foyers disposant déjà d'une épargne. Ainsi on stimule l'épargne (condition de recevoir un prêt) et on permet aux foyers progressistes d'avancer.

Enfin deux brochures sont écrites à l'intention des foyers : Bene Urugo et Urwego.

6) CARITAS-RWANDA :

1. Budget :

a) Résultats de l'exercice 1970-1971 :

- Entraide et Fraternité pour diverses activités de Caritas Rwanda	3.780.000 F.Rw.
- Entraide et Fraternité pour les Fonds d'Entraide pour étudiants et étudiantes	1.050.000 "
- Reçu de Caritas Internationalis	620.000 "
- Reçu de Caritas Allemande	300.000 "
- Solde Boni de 1969-1970	583.912 "
- Vente Médicaments	274.994 "
- Dons pour le Fonds d'Entraide pour Etudiants	51.000 "
- Retenue sur chaque élève bénéficiaire du F.E.E.E.	21.790 "
- Dons pour les aveugles	39.485 "
- Dons pour les orphelinats	4.364 "
- Vente auto Micro-Réalisations Sociales	211.000 "
<hr/>	
Total	6.936.545 "

b) Prévisions de l'exercice 1971-1972 :

- Entraide et Fraternité	3.675.000 F.Rw.
- Caritas Allemande	310.000 "
- Caritas Allemande pour Centres Nutritionnels	713.000 "
- Les revenus locatifs (70-71)	538.448 "
- Bénéfice sur change (70-71)	89.716 "
- Dons divers	10.560 "
- Remboursements F.E.E.E.	858.270 "
- Solde Boni (70-71)	571.170 "
- Bénéfice magasin	59.000 "
- Caritas Internationalis	672.000 "
- Vente Médicaments	245.243 "
<hr/>	
Total	7.742.407 F.Rw.

2. Réalisations :

a) Bureau social de dépannage de Caritas-Kigali-Ville :

Ce Bureau est composé de 2 ou 3 représentants pour chaque paroisse afin de mieux connaître et étudier les problèmes de la ville.

Il a repris ses activités le 1 mai 1971 dans les catégories suivantes :

1. Aide par prêts à l'habitat : sur 39 demandes, 15 ont été satisfaites pour 180.805 F.Rw.
2. Aide à l'habitat "don" 6 maisons rebâties : Valeur 15.570 F.Rw.
3. Dépannage de femmes veuves, 70 personnes : Valeur 46.724 F.Rw.
4. Egalement le bureau a aidé des malades se rendant à l'hôpital à Gishari et des prisonniers libérés pour le retour en famille etc...  
Valeur = 16.757 F.Rw.

b) Prisonniers :

Caritas accorde chaque année aux prisonniers un petit budget pour l'achat des livres pour les bibliothèques des prisons, du matériel d'alphabétisation, du matériel didactique et des vêtements chauds et aliments pour les bébés : valeur 44.794 F.Rw.

c) Enfance abandonnée :

Trois centres s'intéressent à l'enfance abandonnée au Rwanda.

1. Nyabisindu (Mouvement pour le sauvetage de la jeunesse délinquante).  
Ils sont actuellement une vingtaine et l'aide consentie par Caritas se détaille ainsi : Petit matériel (Gamelles), Vêtements, Médicaments et vivres, valeur = 10.000 F.Rw.
2. Maisons des Jeunes à GACULIRO (Kigali)  
L'aide apportée par Caritas pour ces jeunes délinquants est la suivante:  
- aide alimentaire (C.R.S.) - aide en vêtements - paiement salaire de moniteur et du veilleur : valeur = 54.430 F.Rw.
3. Camp de Gitagata (Bugesera)  
La direction du camp a demandé une aide pour l'instruction religieuse :  
- un catéchiste : 15.000 F.Rw.  
- Matériel didactique : 10.000 F.Rw.

d) Service aveugles :

- Frais de déplacement et d'hospitalisation des malades à l'hôpital de Butare, valeur = 82.050 F.Rw.
- Budget au Père Bourgois pour tous les frais et pour un fonds de roulement du service de lunetterie, valeur = 30.000 F.Rw.

e) Dispensaires - Hôpitaux - Infirmeries scolaires :

Plus de 300 kgs de vêtements pour enfants de 0 à 3 ans ont été envoyés dans les dispensaires et hôpitaux.



Cette année 24.105 kgs de médicaments ont été distribués dans les dispensaires, hôpitaux et dans de nombreuses écoles secondaires.

Egalement 7.020 kgs de lait entier ont été envoyés aux orphelinats et malades des hôpitaux.

Les frais d'achat de médicaments + transports + frais de dédouanement s'élèvent à 711.991 F.Rw.

f) Centres nutritionnels, centres pré-scolaires et supervision nationale.

Le travail de la supervision a commencé en mars 1970. 47 visites de supervision ont été effectuées dans les préfectures de Kigali, Kibuye, Gikongoro, Butare, Gisenyi, Gitarama et Ruhengeri.

Le nombre de centres existant est de 40 contre 36 en 1970.

Le nombre de consultations pré-scolaires est de 216.381 enfants.

Le nombre d'enfants inscrits au centres pré-scolaires est de 35.991 enfants.

Les centres nutritionnels ont reçu de Caritas une aide de 300.000 F.Rw. pour l'achat du matériel indispensable pour les consultations et les cours.

g) Transport des malades :

Le transport des malades a coûté 50.137 F.Rw. Le Budget de ce service a été géré par les comités diocésains.

h) Orphelinats :

Les orphelinats ont bénéficié cette année des vêtements, couvertures, aliments pour enfants et du lait.

D'un subside pris sur le budget Caritas-Rwanda, le C.M.M.B. a reçu une aide pour 250 kg de vêtements pour enfants de 0 à 3 ans.

i) Foyers sociaux :

Subsides accordés par Caritas - Rwanda aux foyers sociaux de Kabuye, Kanyanza, Save, Mushishiro, Zaza, Burehe, Kibangu, Gashaki et Sovu s'élèvent à 142.000 F.Rw. sur les 197.610 F.Rw. alloués en début de l'année.

Les frais de déplacement au paysannat de Mayaga, équipe d'animation sociale et rurale de Busoro, valeur = 23.521 F.Rw.

Les micro-réalisations sociales financées par Caritas-Rwanda :

- 1) Construction d'un pont sur la Mwogo ;
- 2) Construction d'une citerne au dispensaire de Mbuga (GIKONGORO) ;
- 3) Agrandissement du dispensaire de Mbuga (GIKONGORO) ;
- 4) Toiture d'un abri pour les accompagnants de malades de l'hôpital de Rwamagana ;
- 5) Construction d'une citerne à Kanyanza (au centre nutritionnel) ;

- 6) Installation d'un cordonnier à Nyamata (un infirme ancien de Gatagara) ;
- 7) Réfection de toitures de 29 maisons dans le Bugesera ;
- 8) Agrandissement du Foyer Social de Busoro (Mayaga) ;
- 9) Installation d'une forge et ferronnerie à Gishamvu ;
- 10) Installation d'une boulangerie à Byimana ;
- 11) Installation d'un groupe de jeunes soudeurs à Kibungo ;
- 12) Installation d'une cordonnerie à Kibungo ;
- 13) Equipement d'une école familiale à Hanika ;
- 14) Installation d'un moulin à Nyarusange.

Ces 14 projets ont été acceptés et financés pour une valeur de 1.096.061 F.Rw.

3. Diffusion de la pensée :

A) Librairies et Editions :

Le nombre des livres vendus est de 48.700 livres.

Les abonnements aux revues et journaux sont de 228 personnes.

Les Editions Rwandaises, annexées aux librairies Caritas ont réalisé cette année trois ouvrages :

- 1) Impundu kwa Makuba de Callixte Kamugunga.
- 2) Introduction à l'histoire du Rwanda du P. Heremans.
- 3) Gusoma 2 par le Ministère de l'Education Nationale.

B) Bibliothèques et Club de lecture :

Le Club de lecture de Kigali a continué à accueillir une bonne clientèle : 10.431 personnes sont venues cette année.

Ce Club a mis à la disposition des lecteurs 227 revues et journaux.

La bibliothèque publique annexée au Club de lecture de Kigali a eu 89 abonnés qui ont emprunté 1.445 livres.

- C) Le Concours Littéraire lancé en octobre 1970 a remporté un succès inespéré : 142 manuscrits sont parvenus dans les délais : 96 en Kinyarwanda et 46 en français.

4. Etudiants en vacances : (Budget : 152.714 F.Rw.)

C'est en 1963 que Caritas a suscité la création de ce service.

Son but est d'utiliser les bonnes dispositions et loisirs de quelques milliers d'étudiants du secondaire, qui, pendant leurs deux mois de vacances souhaitent être utiles au Pays.

Voici l'inventaire de ce que les étudiants ont réalisé :

- Alphabétisation, constructions de huttes, de maisons, de classes.
- Campagne en faveur de l'hygiène, visites et services rendus à des Foyers sociaux communaux.
- Réparation de ponts, collaboration aux activités des mouvements de jeunes.
- Camps de travail, Travail avec des jeunes ruraux.
- Aménagement de terrains de sport, création de jardins potagers avec des jeunes agriculteurs.
- Construction de latrines publiques, Activités culturelles et folkloriques avec la masse (chants, théâtre), broderie et perlage.
- Visites éducatives : Usine à thé, Brasserie, Station de gaz méthane.

5. Fonctionnement du F.E.E.E. durant l'année 1970-1971 :

- 1) Nombre d'élèves ayant bénéficié d'un prêt d'honneur = 2.179.
- 2) Nombre d'écoles fréquentées par ces élèves = 50.
- 3) Montant des 2.179 prêts = 1.123.546 F.Rw.
- 4) Montant des remboursements = 221.063 F.Rw.

6. Nombre d'envois reçus de la part de différents organismes :

- Vêtements usagés = 56.925 kg.
  - Médicaments pour la médecine humaine : 33.942 kg
  - Aliments pour bébés = 20.479 kg
  - Linges pour pansement : 642 kg.
  - Matériel médical = 922 kg
  - Divers = 2.746 kg.
- au total Caritas-Rwanda a reçu des dons de 115.656 kg.

7. Répartition des dons reçus par diocèse du Rwanda :

	<u>Kg :</u>	<u>Valeur F.Rw.</u>
1) Kabgayi	: 24.854	17.093.312
2) Butare	: 41.970	14.833.078
3) Nyundo	: 37.265	18.201.488
4) Ruhengeri	: 17.786	9.656.490
5) Kibungo	: 16.000	3.030.800
Total	: <u>101.388 kg</u>	<u>62.814.162 F.Rw.</u>

7° Catholic Relief Services - USCC :

Le C.R.S. intervient toujours dans les domaines de l'aide alimentaire, médicale et vestimentaire ainsi que dans la recherche de financement de micro-projets à caractère économique et social.

A. Aide alimentaire :

En 1971, les importations de denrées alimentaires effectuées au Rwanda se sont élevées à 6.421.536 de livres, soit 2.915 tonnes d'une valeur CIF de 850.514,63 dollars, soit : 85.051.463 F.Rw.  
62.300 personnes réparties dans 374 centres ont bénéficié de cette aide.

<u>Groupes de bénéficiaires</u>	<u>Nombre de centres</u>	<u>Nombre de personnes</u>	<u>Pourcentage.</u>
1) Centres Pré-scolaires	40	26.000	42 %
2) Ecoles Secondaires	68	11.000	18 %
3) Orphelinats + Camps de vacances	15	1.300	2 %
4) Ecoles complémentaires	113	17.000	27 %
5) Paysannats	23	1.400	2 %
6) Institutions	67	1.800	3 %
7) Hôpitaux + Dispensaires	32	2.200	4 %
8) Centres de formation	16	1.600	2 %
<b>T o t a l</b>	<b>374</b>	<b>62.300</b>	<b>100 %</b>

L'accent a continué d'être placé sur l'aide aux enfants d'âge pré-scolaire. Un autre aspect non négligeable du programme pré-scolaire a été la création d'environ 180 emplois (monitrices, ouvriers, gardiens, etc...)  
 Une somme de 2.171.925 F.Rw. a été payée à titre de salaires.

B. Aide vestimentaire :

33 tonnes ont été importés en 1971. Valeur = 23.900,81 \$ US ou 2.390.081 F.Rw.

C. Aide en médicaments :

4 tonnes de médicaments d'une valeur de 3.317.672 F.Rw. ont été importées et distribuées à divers hôpitaux et dispensaires.

Projets :

- 15 moulins broyeurs pour les coopératives de l'OBM (financement OXFAM) ;
- Construction et équipement d'un atelier de menuiserie pour le Service Civique de la Jeunesse (Financement OXFAM).
- Divers micro-projets ont été financés, sur fonds propres de C.R.S. pour un montant de 99.052 F.Rw.

Pourcentage de Répartition des denrées par centre et par catégorie :

	Farine	Huile	Gruau	Lait	Maïs	Bulgur	C.S.M.	W.S.B.
1) Centre pré-scolaires	-	57 %	76 %	60%	-	-	-	97 %
2) Ecoles secondaires	61 %	16 %	12 %	20%	46 %	33 %	50 %	-
3) Orphelinats et camps de vacances	3 %	3 %	2 %	4%	2 %	14 %	9 %	3 %
4) Centre de formation	17 %	14 %	2 %	9%	19 %	18 %	13 %	-
5) Paysannats	5 %	5 %	2 %	2%	27 %	-	-	-
6) Institutions	2 %	1 %	1 %	1%	1 %	7 %	5 %	-
7) Hôpitaux + Dispensaires	9 %	3 %	3 %	3%	13 %	22 %	10 %	-
8) Sanatorium et centres des lépreux	3 %	1 %	2 %	1%	2 %	6 %	13 %	-
	100 %	100 %	100 %	100%	100 %	100 %	100 %	100 %

8° EQUIPE SUISSE DE KIBUYE.

La Mission Suisse de Kibuye a continué ses activités dans les domaines de la vulgarisation et de la formation agricole selon les points donnés dans leur rapport de l'année 1970.

A) Action de Vulgarisation : Cette action s'est occupée de :

- 1) L'organisation des vulgarisateurs et de la méthode de travail dans les noyaux d'intensification. Sur les 75 noyaux il y a 14 vulgarisateurs et 71 moniteurs. Egalement, un bureau du Projet agricole de Kibuye a été créé à proximité de celui de l'Agronome de Préfecture. Ce bureau devra favoriser la collaboration.

.../...

2) Les cotations : Les cotations qui ont été effectuées en octobre 1969, octobre 1970 et juin 1971 par les collaborateurs suisses donnent une idée sur l'impact de la vulgarisation.

- L'entretien du café a atteint un stade plafond (90 à 100 %). Il s'agit d'insister sur l'utilisation du compost.

- La lutte anti-érosive a connu une nette amélioration

- Les cultures potagères ont été appréciées par les cultivateurs.

La comparaison des ventes de semences potagères, de l'année passée par rapport à celles de l'année 1971, fait preuve de progrès. 2.544 sachets de variétés vendues en 1970 contre 3.657 sachets vendus en 1971.

3) Vulgarisation auprès des femmes :

Une collaboratrice du projet, qui a commencé son travail en janvier 1971, essaie de trouver des méthodes pour activer les femmes sur le plan agricole. Les résultats sont très encourageants.

4) Recyclage des moniteurs agricoles :

Conformément aux desiderata de moniteurs agricoles, 3 agronomes et 3 experts de secteur ont organisé un cours de recyclage pour 14 vulgarisateurs et 74 moniteurs.

B) Centre de formation agricole :

19 stagiaires ont terminé leur formation et tous ont réussi.

Au centre on s'est occupé de terminer les cours commencés la 1ère année.

En plus, on donnait de nouveaux cours d'Apiculture, Pisciculture et d'Élevage.

Les travaux pratiques ont été effectués sur les collines. Les stagiaires ont été mis à l'épreuve sur différents points de vulgarisation ; points correspondant à la saison de pluie : Lutte anti-érosive, cultures potagères, compostières, semis en ligne et sylviculture.

C) Autres activités :

1) Élevage : la construction d'une étable et de la laiterie a été terminée.

La construction d'un dispensaire vétérinaire est en cours.

Six génisses et 4 taureaux sélectionnés sont sur place.

2) Aviculture : l'élevage avicole sur l'île de Nyamishaba a été repris.

Trois poussins importés de Suisse servent comme matériel de départ.

La vente des coqs et de poules aux cultivateurs a déjà commencé :

71 coqs et 119 poules vendus.

3) Anes : cet élevage n'a pas encore réussi à cause d'une maladie infectieuse qui a fait périr quelques ânes.

Le projet continue et on a renforcé le troupeau par un achat d'autres ânes importés de l'Uganda.

4) Apiculture : Avec un prêt du projet, 5 apiculteurs ont construit des ruches modernes dans la commune de Gishyita. Le prêt est remboursable en 5 ans, sous forme de miel.

- 5) Pisciculture : Trois étangs ont été construits avec des charges finales de 3,5 kg et 2 kg.
- 6) Germeurs café : 200.000 plantules ont été distribuées dans les différentes pépinières des communes.
- 7) Service semences sélectionnées :  
Le projet a repris le centre de multiplication de Gisovu, fermé depuis décembre 1970 suite à un manque de fonds au S.S.S.
- 8) Action commercialisation :  
Le projet est en étude.

En novembre 1971, la Coopération Technique Suisse a envoyé une mission de pré-phase composée de Monsieur J.C. Woillet, de la Compagnie d'Etudes Industrielles et d'Aménagement du Territoire, Paris (C.I.N.A.M.) et de Monsieur Max Honegger, collaborateur de la Coopération Technique Suisse à Berne. Cette mission de pré-phase avait pour tâche d'apprécier l'opportunité d'une étude régionale des Préfectures de Kibuye, Cyangugu, et Gisenyi. Le Délégué à la Coopération Technique Suisse prévoit d'envoyer au mois d'avril 1972 une équipe pour la mission d'étude.

### 3. Situation des projets à caractère régional :

#### 1° Projets de mise en valeur du Mutara :

Deux projets existent pour le Mutara :

- le projet FAO/BIRD de reneuching et de paysannats ;
- le projet IFAGRARIA de mise en valeur des vallées marécageuses de la Kagitumba et de la Muvumba.

#### a) Le projet FAO/BIRD :

En 1971, un regain d'intérêt pour ce projet s'est manifesté du côté des autorités de la BIRD, suite à la présentation du dossier par le Rwanda. C'est ainsi qu'en juin 1971, une mission d'évaluation séjourna dans notre pays et reprit les données à la lumière des premières réactions du Gouvernement. La mission s'en retourna à Washington pour examiner la nouvelle orientation du projet et un nouveau dossier fut proposé au Gouvernement en octobre 1971.

Initialement, la répartition du projet était la suivante :

Montant global	3.400.000 \$
Contribution I.D.A.	2.600.000 \$
Contribution Gouvernement	600.000 \$
Contribution Eleveurs	600.000 \$

Mais, à la suite des négociations qui ont eu lieu au début de 1972, contribution I.D.A. a été portée à 3.000.000 \$, le Gouvernement et les éleveurs intervenant à égalité pour le solde de 400.000 \$ (soit 200.000 \$ chacun).

Au moment de la rédaction du présent rapport, le crédit a été accordé. Il ne reste que les modalités de mise en pratique (création d'un Organisme de Développement Agricole du Mutara, formalités législatives, etc...).

L'année 1972 devrait donc, en principe, voir le début de réalisation du projet.

b) Le projet IFAGRARIA :

En 1971, la première phase (avant-projet) a été agréée par les Gouvernements rwandais et Italien. En début 1972, le projet "en minute" a été soumis au Gouvernement. Mais les modalités de financement du projet ne sont pas encore précisées.

2° Projet de développement rural du Nord de la Préfecture de Kigali.

Contrairement à 1970 où le projet avait donné beaucoup d'espoirs, en 1971 il a failli s'écrouler. En tous les cas, il a piétiné.

Tout semblait en bonne voie et le Programme des Nations-Unies pour le Développement avait autorisé l'octroi de 170.700 \$ d'assistance au projet sous forme d'activités avant-projet (P.P.A.), lorsque OXFAM avisa le Gouvernement de son refus de financer la contrepartie, malgré des promesses répétées durant une année. Le Gouvernement adressa une requête à Miserer, sur base d'informations assez encourageantes. Mais les premières réactions de cet organisme étant également réticentes, le Gouvernement a engagé des pourparlés avec le Programme des Nations-Unies pour le Développement pour une exonération des frais de contrepartie en espèces.

3° Projet en faveur de la Jeunesse non scolarisée et descolarisée en Préfecture de Kibungo :

L'étude avait été réalisée, en 1970, par Monsieur Fournier, agent de l'AIDR, sur financement de l'Unicef.

Cette étude a servi de base à une requête que le Gouvernement a soumise à l'Unicef le 13 août 1971 par les soins du Représentant Résident du Programme des Nations-Unies pour le Développement à Kigali.

La requête subit, par la suite, plusieurs vicissitudes puisqu'on s'aperçut d'abord que les disponibilités budgétaires pour tous les projets UNICEF n'atteignaient pas le montant de ce seul projet. Finalement l'AIDR promit au Gouvernement d'adapter le projet au financement éventuellement résiduel, quitte à trouver des financements complémentaires ailleurs. Le projet est actuellement de la compétence du Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports.

4. Orientation du service à court et moyen terme.

Le service de la Planification Régionale, à travers ses attributions, est chargé de l'organisation du développement au niveau des Préfectures et des Communes.

Il s'agit d'une tâche extrêmement complexe, lorsqu'on l'envisage dans toutes ses implications. Il y a d'abord les structures d'organisation économique à créer en tenant compte de ce qui existe déjà. Il y a les hommes qui doivent traduire ces structures dans la réalité quotidienne, résolument tournée vers le progrès.

Tenant compte de tout cela, il semble que la meilleure formule soit de créer dans un proche avenir les structures suivantes :

- un comité de développement au niveau de chaque Préfecture ;
- un comité de développement au niveau de chaque Commune ;
- un économiste planificateur et conjoncturiste dans chaque Préfecture.

Quelle est la justification de ces structures ? Quid de leur opportunité ?

Ce n'est un secret pour personne que les individus ne sont pas doués d'un même degré d'esprit d'initiative, de savoir-faire, de perspicacité, de dynamisme, même si la bonne volonté est au point maximum chez chacun. Il en résulte que les réalisations, par exemple, dans une commune dotée de ressources naturelles considérables peuvent être moins importantes que dans une autre naturellement dépourvue. C'est dire que les qualités humaines et intellectuelles peuvent suppléer les richesses naturelles.

Chacun peut citer plusieurs exemples où l'impulsion d'une Commune a commencé grâce à la personnalité marquante d'un homme (député, ministre, bourgmestre, etc...) résolu à faire quelque chose.

Afin de donner les mêmes chances à toutes les communes, sans attendre que chacune ait son homme quelque peu providentiel, la meilleure formule est de doter chaque commune d'un Comité Communal de Développement. Ce comité aurait pour rôle d'aider le bourgmestre à concevoir et à organiser le développement dans sa commune. Mobiliser l'épargne des paysans, susciter des entreprises (coopératives, métiers, etc...), organiser le circuit économique (producteurs, consommateurs, intermédiaires), rationaliser le temps entre le travail, le repos et les loisirs, bref apprendre au paysans à devenir un "homo economicus" au sens moderne du terme, tout cela qu'on veuille bien le croire - exige des qualités et des responsabilités qui dépassent la capacité de conception d'un homme seul. Un comité communal de développement, composé d'hommes polyvalents et bien choisis ne ferait que rendre d'éminents services. La seule difficulté peut résider dans le choix des hommes et non dans la matière d'étude.

Dès lors qu'on a justifié l'opportunité des Comités Communaux de Développement, l'existence des Comités Préfectoraux de Développement va de soi, puisque, naturellement, il revient au Préfet de Préfecture, avec son comité, de coordonner les activités des comités communaux.

Ces structures étant en place, il y aura forcément une masse de dossiers certainement techniques et qui justifieront la présence dans chaque Préfecture d'un technicien, spécialiste en planification et, de préférence, économiste.

Pour terminer, est-il besoin de préciser que ces structures, loin de se substituer à l'action des services existants, assureront une meilleure collaboration et coordination de ces services sous l'autorité du Préfet de Préfecture (cfr. instruction présidentiel (n° 04/01/639 du 19/9/1963).



### 1.3.3. DIVISION DES INVESTISSEMENTS.

#### 1. Organisation interne et attributions.

D'après l'Arrêté Présidentiel n° 28/12 du 17 avril 1968 portant institution du Secrétariat d'Etat au Plan National de Développement, la Division des Investissements fait partie de la Direction de la Programmation au sein de laquelle elle a pour attribution de rechercher le financement des projets élaborés par les départements techniques dans le cadre des priorités indiquées par la Division des Programmes.

Le personnel de la Division se compose de deux unités, un Fonctionnaire Principal et un Directeur de Division. Leurs tâches vont de la sélection des projets en quête de financement à leur introduction et instruction auprès des sources de financement les plus appropriées.

Une certaine division du travail a été instaurée et maintenue entre les deux agents par l'autorité chargée de la coordination technique et administrative du département. En vertu de cette division du travail, l'un s'occupe de l'aide de la communauté Economique Européenne, l'autre des autres sources de financement : secteur privé, budget de Développement, aides extérieures bilatérales et non gouvernementales, autres aides multilatérales comme celles du Programme des Nations-Unies pour le Développement, des Agences Spécialisées des Nations-Unies et des organismes affiliés. Ces grandes sources de financement constituent autant de chapitres sous lesquels les activités du Service peuvent être analysées.

#### 2. Activités du Service.

##### 1) Le Budget de Développement 1971.

Le montant total des crédits alloués aux projets prévus en 1971 a atteint près de 484 millions de francs contre 240 millions en 1970, soit une augmentation de plus de 100 %. Cette augmentation paraît excessive, mais s'explique par la volonté politique d'accélérer les programmes en stagnation depuis longtemps et de financer certains projets d'envergure qui, auparavant, paraissaient au-dessus des possibilités du Budget de Développement. Ceci implique l'augmentation des tranches annuelles de crédits alloués aux projets tant en cours de réalisation que nouvellement inscrits. Malgré cette augmentation, la comparaison entre le Budget de Développement et le Budget Ordinaire indique que le rapport entre les deux budgets se situe encore à un niveau très raisonnable de 25 %.

La répartition des projets du Budget de Développement 1971 par préfecture montre qu'aucune préfecture n'a été oubliée. L'équilibre mathématique ne peut évidemment pas être scrupuleusement respecté, pas plus qu'il ne serait d'ailleurs le reflet d'un équilibre économique régional. En effet, pour apprécier ce dernier, il faut prendre en considération la totalité des investissements cumulés et les potentialités régionales qui n'ont pas été distribués arithmétiquement.

Les projets intéressant une seule préfecture se répartissent comme suit, tant en nombre qu'en coût des travaux autorisés en 1971 :

Préfecture	Projets	Coût	% total
Kigali	14	73.680.000	15,24
Butare	5	25.100.000	5,19
Byumba	3	11.305.000	2,34
Cyangugu	2	19.700.000	4,07
Gikongoro	3	10.500.000	2,17
Gisenyi	2	2.700.000	0,56
Gitarama	5	15.000.000	3,10
Kibungo	3	25.000.000	5,17
Kibuye	1	5.000.000	1,03
Ruhengeri	2	12.500.000	2,59

Parmi ces projets, on compte seulement 9 projets nouveaux répartis entre les préfectures de Kibuye, Cyangugu, Kibungo, Gitarama et Butare.

Il y a d'autres projets qui ne peuvent pas être répartis aussi aisément par préfecture. Il s'agit de projets localisés dans plusieurs préfectures. Dès qu'un projet est localisé dans plus de 5 préfectures, il y a lieu de considérer qu'il s'agit d'un projet d'intérêt national. Les projets de ce genre occupent une place prépondérante dans le Budget de Développement 1971 avec un crédit total de 189.906.000 frs Rw. (soit 39,07 % de tout le budget) réparti entre 21 projets.

Les projets localisés dans cinq préfectures ou moins sont à considérer comme d'intérêt régional. Le Budget de Développement en compte 13 pour un coût total de 94.165.100, soit 19,47 % de tout le Budget. Les projets de cette catégorie se répartissent comme suit par préfecture à laquelle ils bénéficient à quelque degré que ce soit.

Préfecture	! Projets
Kigali	! 5 projets
Gitarama	! 4 "
Butare	! 3 "
Gikongoro	! 4 "
Cyangugu	! 3 "
Kibuye	! 1 "
Gisenyi	! 3 "
Ruhengeri	! 3 "
Eyumba	! 5 "
kibungo	! - "

Le recouplement des projets "préfectoraux" et des projets "régionaux" donne une meilleure idée de l'équilibre régional du Budget de Développement 1971.

Kigali	19 projets
Butare	9 "
Eyumba	3 "
Cyangugu	5 "
Gisenyi	5 "
Kibuye	2 "
Gitarama	9 "
Gikongoro	7 "
Kibungo	3 "
Ruhengeri	5 "

Les projets d'intérêt régional ainsi compris semblent en general assez équitablement répartis, si l'on excepte les écarts trop favorables pour les préfectures de Kigali, Butare et Gitarama, et l'écart trop favorable pour Kibuye. Ces écarts s'expliquent :

- pour la Capitale, par la nécessité de mettre en place très rapidement l'infrastructure administrative et de souveraineté. L'écart imputable à ce fait se chiffre à 12 parmi les 19 projets qui intéressent à quelque degré que ce soit la préfecture de Kigali ;
- pour Gitarama, par le fait qu'en raison de la situation géographique de cette préfecture, les projets d'infrastructure routière des autres préfectures passent par elle ;
- pour Butare, par la nécessité où l'on s'est trouvé de prendre le relais de certains financements extérieurs afin d'assurer l'avancement normal de projets déjà entamés sur aides extérieures, mais dont la poursuite se trouvait momentanément bloquée pour des raisons de procédure inhérentes à ces aides : Laiterie de Nyabisindu, Dortoir pour étudiants de l'Institut Pédagogique National de Butare, Hôte pour étudiants de l'Université Nationale du Rwanda ;

- L'écart concernant la préfecture de Kibuye est plus apparent que réel, car le montant des crédits qui ont été inscrits en sa faveur s'élève à 15 millions, soit à peu près la moyenne qui serait obtenue en distribuant équitablement les crédits relatifs aux projets d'intérêts "régional", à l'exception de ceux intéressant les trois préfectures occupant une place privilégiée pour des raisons de fait déjà expliquées.

## 2) Evolution des Principes de l'Aide Extérieure.

L'année 1971 a marqué un tournant dans la politique d'aide extérieure des principaux pays et organismes avec lesquels le Rwanda entretient des relations de coopérations. A cette date, en effet, ces pays et organismes ont introduit dans leur politique une programmation Systématique et préalable de l'assistance à fournir durant des périodes allant jusqu'à cinq ans. Dans leur programmation, les assistances fixent l'enveloppe global de l'aide et les tranches annuelles de cette enveloppe. Cependant, à l'exception du Programme des Nations-Unies pour le Développement aucune autre assistance n'a fait connaître à l'avance le montant du plafond accorde, ou son étalement dans le temps. C'est ce qui explique l'écart entre les memoranda présentés et les programmes finalement convenus comme on le verra plus loin (pp.44 et suivantes):

D'autres circonstances communes ont marqué les programmes à moyen terme préparés au cours de l'année, à l'intention des différents assistances. L'inexpérience de ce genre de travail et l'absence d'un plan de référence ont été les plus marquantes. Ce sont elles qui expliquent en grande partie le retard exceptionnel avec lequel les différents départements ont transmis leurs desiderata pour la programmation de telle ou telle assistance et la qualité des justifications avancées pour les projets proposés à la sélection. Très peu de projets parmi ceux qui ont été présentés avaient des dossiers acceptables. L'absence de dossiers constitue une réelle difficulté dans la recherche de financement extérieur.

Il faut ajouter à toutes ces circonstances, qui ont rendu difficiles la préparation des programmes à soumettre aux aides extérieures, certaines opinions largement partagées mais se heurtant aux possibilités objectives des assistances sollicitées ou à leurs règles et critères de financement, telles par exemple :

- tous les projets qui n'ont pu être retenus dans les programmes annuels antérieurs ne sauraient plus être repoussés dans un programme quinquennal sous prétexte de limitation de ressources ; ou bien, la programmation s'étendant sur cinq ans, la capacité d'absorption n'a plus de limites sur une telle période. L'idéal serait donc de proposer aux assistances le plus grand nombre de projets possible. La sélection des projets ne trouve évidemment pas son compte dans ces opinions.

## AIDE BILATERALE.

### A. Aide Belge.

La Belgique a été le premier pays à annoncer son intention d'instaurer une programmation à moyen terme de son assistance. La date des négociations du programme à moyen terme fut fixée en mars 1971. Dans l'ignorance du plafond que la Belgique avait décidé de mettre à la disposition du Rwanda durant toute la période de programmation, le memorandum fut établi en respectant toutes les supputations. Le résultat fut que le montant total demandé se révéla plus de cinq fois supérieur au plafond alloué par la Belgique.

L'importance attachée au premier programme pluriannuel de coopération bilatérale était telle que le Gouvernement s'efforça de rassembler les gages de sa meilleure réussite. C'est ainsi qu'il profita des négociations de ce programme pour formuler les principes devant inspirer et guider la coopération entre le Rwanda et la Belgique, indiquer les critères de choix des projets et proposer les moyens d'améliorer la rapidité de leur exécution. Ces principes étant applicables également aux relations avec les autres assistances bilatérales, ils constituent la base d'une véritable politique. A ce titre, ils méritent d'être résumés ici.

#### a) Principes de base.

- Le plan national de développement, expression des options fondamentales et des priorités du Gouvernement, doit être accepté dans son ensemble comme cadre de référence des programmes de coopération.
- Le Rwanda vise un développement harmonieux et cet objectif ne peut être sacrifié aux visées concentrationnistes des assistances tant sur le plan sectoriel que sur le plan régional.
- La participation par conviction des masses populaires au développement s'inscrit dans un plan d'utilisation rationnelle des ressources; il en est de même de la formation des cadres à tous les niveaux.
- L'assistance technique doit être fonction des besoins et être mise à la disposition du Gouvernement qui en apprécie la qualité et la nécessité.

#### b) Critères de choix des projets.

Les critères d'appréciation des projets sont :

- La création d'emploi, la régulation du phénomène d'exode rural, l'augmentation du revenu des familles populaires, l'augmentation de la production et de la productivité du secteur rural et l'économie des devises.
- Certains secteurs méritent une considération spéciale : l'infrastructure routière, et énergétique, l'agriculture, l'industrie et la commercialisation des produits nationaux.

c) Amélioration de la rapidité d'exécution des projets.

Les meilleurs efforts du monde pour abréger les délais d'exécution des projets seraient vains, si l'on ne parvenait pas à supprimer la navette des dossiers entre Kigali et les capitales des pays fournisseurs d'aide. Un moyen d'éviter ces navettes tout en conservant les mêmes garanties de préparation soigneuse des projets serait la création d'une Commission mixte multidisciplinaire qui siégerait en permanence à Kigali et dont les attributions seraient d' :

- examiner les dossiers techniques au fur et à mesure de leur présentation
- donner des avis techniques aux deux gouvernements dans les questions de coopération
- surveiller l'exécution conforme des projets retenus
- prendre des décisions exécutoires pour sortir d'une impasse les projets en cours d'exécution.

Les points de vue des deux délégations sur les principes résumés ci-dessus ont concordé.

Projets de coopération belgo-rwandaise 1971-1975.

La liste des projets soumis à la Belgique comportait deux catégories : les projets en cours et les projets nouveaux. On trouvera ci-dessous le parallèle des propositions rwandaises et des résultats des négociations pour les uns et les autres. La distribution dans le temps et par projet de l'enveloppe financière de la période quinquennale fait l'objet de l'annexe 1.

PROJETS EN COURS (en millions de F.Rw.)

Désignation	Proposé	Accordé
<b>I. AGRICULTURE.</b>		
1. Semences sélectionnées	50	31
2. Projet zootechnique au Mayaga	38	11,35
3. Subvention ISAR	150	126
4. Apiculture	85	5,8
5. Paysannat Icyanya (mise en valeur + eau) - élevage	200	228,9
6. Aménagement Nyabugogo II	25	25
7. Thé Kitabi	145	129,5
8. Construction abattoir à Kigali	29	20
9. Aménagement Mukunguri	62	45
10. Ferme de Rubirizi	3	3
11. Cartographie	20	33,5
<b>II. DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE.</b>		
1. Développement rural de Kibungo	180	152
2. Développement rural des Communes Taba et Runda	15	10
3. Développement urbain	20	10,2
4. Développement de la Crête Congo-Nil	20	5

.. / ...

III. <u>TRAVAUX PUBLICS.</u>	214	66
1. Aéroport de Kigali	150	-
2. Construction de logements sociaux		
3. Construction et équipement de la Présidence et du Ministère du Commerce, des Mines et de l'Industrie	91	60
4. Pont Ndiza-Ndusu	38	6
5. Dotation FERIP	50	-
6. Route Kigali-Gatuna	90	90
7. Asphaltage des avenues à Kigali	150	75
8. Construction et équipement du Centre hospitalier de Kigali	-	20
9. Equipement d'un bâtiment pour le Bureau Pédagogique	-	4
IV. <u>TELECOMMUNICATIONS.</u>		
- Installation d'un réseau de micro-ondes entre les chefs lieux de préfectures	-	36
V. <u>ENSEIGNEMENT ET FORMATION.</u>	15	29,6
1. Déficit d'exploitation de l'E.T.O.	150	-
2. Ecole internat pour enfants des agents de l'Etat	140	234
3. Coopération Gand Butare		
VI. <u>SECTEUR MEDICAL.</u>	120	108
1. Centre Hospitalier de Kigali (Gestion par Métropical)	85	85
2. Subside FOMETRO - AMDAC - APD - FOPERDA - GATAGARA		
VII. <u>INDUSTRIE - ARTISANAT ET TOURISME.</u>	4	4
1. Atelier de confection	40	-
2. Aide à l'Office du Tourisme		

Total I (projets en cours) 2.237 1.650,70

P R O J E T S   N O U V E A U X .

Désignation	proposé	accordé
<b>I. <u>AGRICULTURE ET ELEVAGE.</u></b>		
1. Elevage au Bugesera	75	75
2. Elevage au Buganza	25	
3. Extension paysannat Bwiriri	30	
4. Développement de la culture du tabac au Bugesera et à l'Icyanya	25	
5. Rationnalisation de l'élevage dans la région des volcans	50	
6. Développement de l'infrastructure de l'élevage	210	
7. Lutte biochimique contre la tsé-tsé dans les zones de développement intensif	50	
8. Création d'une zone pilote de réforme agraire	200	
9. Organisation et équipement matériel et logistique d'un service de vulgarisation agricole	38	
10. Pêche et Pisciculture au Rwanda (Kivu, Bugesera, Bule- ra et Ruhondo)	32	
11. Office pour la valorisation des produits de l'élevage	50	
12. Drainage des grands marais du centre et du Sud du pays	1.225	
13. Boisements communaux	325	
14. Hangars de stockage dans chaque préfecture et recherche nouveaux procédés de conservation des produits agricoles	85	
15. Construction de hangars de séchage de peaux (préfecto- raux et communaux)	20	
16. Usine de tabac à Ruhengeri	50	
17. Usine de conserverie de poids verts	50	
18. Usine à thé de Kitabi (500 T)	120	
19. Outillage agricole	85	
20. Culture de sisal en Préfecture de Kibungo	76	
21. Usine de dépulpage de café dans la région du lac Kivu	32	
22. Restauration des plantations de quinquina	60	
23. Modernisation des installations de l'huilerie d'ara- chide de Kibungo	80	
24. Conservation des scl	100	
25. Culture du thé à Gisovu	100	
26. Centre de formation et d'apprentissage agricoles	65	
27. Cent quarante et un centres de saillie	250	
28. Extension paysannat de Rusumo dans la Commune de Rukira	10	
<b>II. <u>DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE.</u></b>		
1. Création d'une caisse de crédit Rural	50	
2. Développement de la Préfecture de Gikongoro	180	150
3. Développement des régions de haute altitude	200	
4. Développement dans les Communes Nyamabuye et Mushubati	33	



III. TRAVAUX PUBLICS.

1. Approvisionnement en eau des villes de Kigali et Butare	250
2. Construction d'un pont et d'une digue sur la route Gihinga-Munyinya	80
3. Amélioration de la route Ryumba-Gatsibo-Gabiro	60
4. Amélioration de l'accès Kayanza-lac Hago	6
5. Amélioration de la piste sud du Parc National des Volcans	2
6. Construction de la route Kigali-Rusumo + asphaltage	800
7. Amélioration de la route Gitarama-Kibuye	60
8. Deux bâtiments publics	120
9. Construction et équipement d'un bureau d'études au Ministère des Travaux Publics et de l'Energie	30
10. Stade de la Démocratie	150
11. Neuf tribunaux de Première Instance	50
12. Construction de ponts sur des liaisons intercommunales	125
13. Création d'une piste de Kigina (Rusumo) - Kankobwa - lacs Mpanga et Ihema dans le parc de la Kagera	100
14. Asphaltage de la route Butare-Gikongoro-Cyangugu	1000
15. Construction d'aérodromes à Kibuye et Gabiro	200
16. Amélioration et augmentation de la production de l'usine de captage de Rubona	50
17. Installation d'un bac capable de transporter 5-10 tonnes à Kibindi (lac Mugesera) pour arriver à Rwinzoka (Kigali)	10
18. Route Kigali-Ruhengeri (asphaltage)	800
19. Création de réseaux basse tension dans les chefs lieux de Prefectures	60

IV. ENSEIGNEMENT ET FORMATION.

1. Formation des topographes	4
2. Construction et équipement de trois écoles normales	270
3. Construction d'une imprimerie	10
4. Construction de dix centres d'éducation rural et artisanale (CERAR)	100
5. Construction et équipement d'une école secondaire au Mayaga (Tronc Commun)	30
6. Institut de médecine vétérinaire	45
7. Institut des Sciences appliquées	45
8. Deux écoles secondaires pour garçons et pour filles à Gikongoro	120
9. Deux écoles secondaires, pour garçons et pour filles, à Kibungo	120

20

V. INDUSTRIE ET ARTISANAT.

1. Cimenterie	500
2. Usine d'extraction de jus de maracouja	20
3. Valorisation de la banane	185
4. Malterie	34
5. Engrais azotés	800



B. Coopération Allemande.

Au troisième trimestre de l'année écoulée, la République Fédérale d'Allemagne a annoncé à son tour son intention d'instaurer des programmes de coopération à moyen terme et invité le Gouvernement rwandais à lui faire parvenir les dossiers de projets à inclure dans le premier programme à négocier au début de 1972. Il comportera deux volets : la poursuite du programme en cours et les projets nouveaux.

L'évaluation financière de la poursuite du programme en cours échappe à la partie rwandaise, car il consiste principalement dans la fourniture de produits, équipement et matériel, de bourses d'études et d'assistants techniques et leurs moyens logistiques. Toute cette aide rentre dans le cadre de l'assistance technique qui, à l'encontre de l'assistance financière (prêts) est administrée directement de Bonn, sans aucun contrôle du gouvernement bénéficiaire.

A côté de ces projets, il y a des projets d'assistance financière sur les modalités de réalisation desquelles les Gouvernements rwandais et Allemand ne sont pas encore parvenus à se mettre d'accord :

- 3 millions de D.M. pour le Pont de Rusumo
- 1,5 million de D.M. pour un hôtel à Kigali
- 1 million de D.M. pour la Banque Rwandaise de Développement

Pour ne pas gêner la réalisation de ces projets, d'autres financements ont pris le relais du financement allemand, étant entendu que les sommes qui leur étaient réservées dans le cadre de la coopération germano-rwandaise seraient affectées à d'autres projets désignés de commun accord.

Déjà connu des Allemands, le programme en cours ne requiert pas de nouveaux dossiers de présentation. Il n'en est pas de même pour les projets nouveaux dont les dossiers de présentation doivent être introduits avant la date des négociations. Ces dossiers s'élaborent lentement à en juger à la cadence de leur transmission au Secrétariat d'Etat au Plan National de Développement. Jusqu'à présent, les dossiers de trois projets seulement ont été reçus au Secrétariat d'Etat au Plan National de Développement et transmis à l'Ambassade d'Allemagne à Kigali :

- a) projet de constitution d'un stock stratégique de carburant ; coût estimatif : 100 millions de frw.
- b) projet de centrale thermique de 4.000 KW à Kigali ; coût estimatif : 6 millions de D.M. ou environ 18 millions de F.Rw.
- c) projet d'étude et de mise en place de réseaux de distribution d'électricité dans les chefs lieu de préfectures, combiné avec l'extension de stations Regideso dans ces centres et la formation du personnel technique pour cet organisme ; coût estimatif à préciser dans l'étude faisant partie de la demande.

D'autres dossiers sont attendus dans les domaines touristique, agricole et des travaux publics.

C. Coopération française.

En 1971, il n'y a pas eu de négociations de coopération franco-rwandaise. Celles-ci ont traditionnellement lieu à des intervalles plus longs qu'entre le Rwanda et la Belgique ou l'Allemagne. Toutefois dans l'intervalle de deux négociations, des interventions peuvent être consenties, car un contact permanent existe entre les deux pays par le canal de leur missions diplomatiques respectives. En 1971, deux nouvelles interventions ont été accordées sur demande du Rwanda. Il s'agit du financement de la poursuite de l'opération marais et du renforcement de l'assistance technique au Service du Génie Rural d'une part, et de la mise en valeur d'un périmètre pilote dans le marais de Rugezi, d'autre part. Le Coût total de ces interventions s'élève à 90.743.035 F.Rw. Le financement français se combine avec un financement complémentaire rwandais de l'ordre de 20.000.000 de F.Rw.

Des contacts ont été également pris avec la Coopération française pour l'étude d'un projet de constitution d'une société immobilière. Un accord de principe a été enregistré à ce sujet, mais la mission d'étude n'a pas encore été envoyée sur place.

D. Coopération Neerlandaise.

La Coopération neerlandaise doit passer par une association sans but lucratif agréée par le pays assisté pour l'exécution d'un projet et par un des organismes agréés par la Hollande pour la médiation des projets d'assistance. La participation de l'Association sans but lucratif dans les investissements projetés pour 25 % au moins et la prise en charge de la totalité des frais de fonctionnement sont parmi les conditions d'intervention de la Coopération Hollandaise.

L'Association sans but lucratif désireuse d'une participation financière adresse une demande à l'un des trois organismes de médiation agréés par la Hollande :

- a) Interkerkelijk Coördinatie Commissie Ontwikkelingshulp (I.C.C.O. Commission inter-église de coordination de l'assistance aux pays en voie de développement), 17, Corn - Hautmanstraat à Utrecht ;
- b) Centraal Missie Commissariaat (C.C.M. - Commissariat Central de la Mission), 1, Van Alkemadelaan à la Haye ;
- c) N.O.V.I.B. (Organisation Neerlandaise de l'Assistance Internationale), 6, Van Blankenburgstraat à la Haye.

Les deux premiers organismes servent d'organes de médiation respectivement pour les associations protestantes et pour les associations catholiques ; le dernier assure la médiation pour toutes les autres associations. La médiation consiste à donner des conseils sur la présentation des dossiers et dans l'introduction des dossiers élaborés au Ministère des Affaires Etrangères.

Pour et à la demande de ce Ministère, les organes de médiation assurent aussi l'inscription des projets désignés au programme de répartition des fonds disponibles pour l'aide financière ou dressent une liste des projets dignes d'un examen ultérieur en vue d'une aide financière.

La I.C.C.O. assure actuellement la médiation de 4 projets dont l'exécution se poursuit normalement :

- L'Ecole technique pédagogique de Remera : 1.145.000 florins (34.510.300 F.Rw.)  
(1)
- Construction de la section commerciale du Collège Officiel de Kigali : 558.720 florins (16.839.820 F.Rw.)
- Collège inférieur de Runyombyi : 991.554 florins (29.885.438 F.Rw.)
- Ecole des Infirmières auxiliaires polyvalentes de Kirinda : 778.738 florins (23.440.222 F.Rw.)

Par l'Organisme de médiation pour les associations protestantes, une demande de financement pour un projet d'installation hydro-électrique de Runyombyi a été également introduit auprès des Autorités Hollandaises avec l'appui du Gouvernement rwandais, mais la suite définitive réservée par les Autorités Hollandaises n'est pas encore connue. Le coût total de ce projet s'élève à 7.308.000 F.Rw. dont 75 % sont demandés à la Hollande, soit 5.481.000 F.Rw. équivalents à 198.412 florins, au taux de 100 F.Rw = 3,62 florins.

Le Centraal Missie Commissariaat pour sa part assure également la médiation d'un certain nombre de projets qui se trouvent encore presque tous au stade d'instruction.

Il s'agit de :

- Dispensaire rural de Rukara
  - Ecole secondaire pour filles à Nyagahanga
  - Collège à Gikongoro
  - Centre social à Kigali
  - Bibliothèque Universitaire à Butare
  - Centre de rééducation pour handicapés à Rwamagana
  - Développement rural à Gisenyi
  - Maternité à Kabgayi.
-

L'instruction du dernier projet a été cloturée par une décision favorable intervenue au courant de l'année, tandis qu'elle se poursuit pour les autres, parfois avec des difficultés plus ou moins grandes. Elles sont les plus grandes pour les projets encore uniquement au stade de la simple idée et qui n'ont pas encore trouvé une association locale disposée à jouer le rôle de promoteur et à présenter les dossiers appropriés. Le projet de développement rural à Gisenyi rentre dans cette dernière catégorie.

E. Autres coopérations bilatérales.

Le Rwanda entretient des relations de coopération avec d'autres pays qui assistent des projets déterminés. L'engagement d'assister en projets est concrétisé par l'établissement chaque année d'un programme pour l'année suivante.

L'aide groupée sous ce paragraphe concerne les assistances mieux connues des départements intéressés que du Secrétariat d'Etat au Plan qui est seulement informé des dispositions concernant la mise en oeuvre des programmes convenus. Il s'agit des assistances :

- Suisse ; Trafipro et Coopérative sylvo-agricole de Kibuye
- Canadienne : Université Nationale du Rwanda
- Chinoise : Vulgarisation de la riziculture et de la canne à sucre
- Luxembourg : Ecole d'infirmière de Rwamagana
- République de Corée : promesse de 50.000 \$ dont les modalités d'utilisation seront discutées ultérieurement.

F. Elargissement de la Coopération bilatérale.

Un certain nombre de pays offrent des possibilités intéressantes dans le domaine de la coopération bilatérale. Il s'agit du Japon et des Pays Scandinaves. Ce sont des pays à approcher pour amorcer une telle coopération. Des démarches ont été faites dans ce sens, mais, pour qu'un véritable courant s'établisse, il faut que nous mettions au point ne fût-ce que des dossiers de présentation pour convaincre ces assistances de la nécessité et de l'utilité des projets que nous avons l'intention de leur soumettre. On ne doit pas oublier qu'ayant des rapports lointains avec le Rwanda, elles ont besoin, au début du moins, de justifications plus détaillées que les assistances qui ont une expérience des problèmes Socio-économiques du Rwanda. Les dossiers fournissant de telles justifications ont fait malheureusement défaut jusqu'ici, empêchant ainsi le courant de coopération de s'établir avec ces nouveaux partenaires.

Aide multilatérale.

A. Aide du Programme des Nations-Unies pour le Développement.

Après d'autres assistances, le Programme des Nations-Unies pour le Développement a décidé également d'instaurer, à partir de 1971, une programmation sur plusieurs années, de son assistance par pays. Pour ce faire, chaque pays a reçu un chiffre indicatif représentant son quota de crédits pour la période de programmation et des directives pour l'établissement d'un programme compatible avec ce chiffre.

.../...

Le chiffre indicatif pour le Rwanda a été fixé à 10 millions de \$U.S.A. Le Secrétariat d'Etat au Plan National de Développement a essayé en vain de faire relever ce chiffre.

La préparation du programme d'assistance Programme des Nations-Unies pour le Développement n'est pas encore terminée. Tous les Ministères ont été invités à présenter des projets qu'ils désirent faire inscrire dans ce programme. Toutes les réponses ne sont pas encore parvenues et, dans la plupart des cas, on demande simplement la reconduction de l'assistance technique en place. Toute reconduction d'une assistance technique devrait être basée sur l'évaluation des résultats que cette assistance a permis d'atteindre. Cette évaluation fait presque toujours défaut dans les demandes de reconduction déjà reçues.

Si l'assistance technique en place est systématiquement reconduite, comme cela est demandé, une grande partie du chiffre indicatif pour le Rwanda y passera et il restera très peu de crédits pour de nouvelles actions éventuelles. Il est vrai que ces dernières sont limitées également par la réglementation du Programme des Nations-Unies pour le Développement en matière d'assistance. Cet Organisme limite son assistance aux opérations d'assistance technique pure ou de pré-investissement, à l'exclusion des projets opérationnels. Or ce sont ces derniers qui ont le plus d'impact sur le développement du pays. Il est dans l'intention du Secrétariat d'Etat au Plan Nationale de Développement d'inclure dans la programmation du Programme des Nations-Unies pour le Développement un certain nombre de projets opérationnels, en demandant qu'une certaine dérogation aux règles habituelles soit consentie en faveur du Rwanda. Sans se faire des illusions à ce sujet, on peut noter que la Communauté internationale est de plus en plus sensibilisée à la nécessité de prendre les mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés. La récente exonération par le Programme des Nations-Unies pour le Développement de la contribution aux dépenses locales de fonctionnement pour l'exercice 1972 en faveur du Rwanda est une preuve de cette conscience. Les demandes de dispense définitive de toute contrepartie et d'assouplissement des règles du Programme des Nations-Unies pour le Développement pour tenir compte de la situation particulière du Rwanda seront introduites en même temps que le programme à soumettre à cet organisme.

L'absence de dossiers pour des projets concrets à soumettre au Programme des Nations-Unies pour le Développement retarde l'élaboration de ce programme et ne permet pas encore d'amorcer la discussion sur ces points délicats. Cependant, avec l'accord du Programme des Nations-Unies pour le Développement, des demandes isolées ont été introduites au fur et à mesure de l'achèvement des dossiers donc sans attendre la mise au point de la programmation définitive et complète. C'est ainsi qu'en dehors de la prolongation des projets d'assistance techniques en cours, les demandes suivantes ont été introduites auprès du Programme des Nations-Unies pour le Développement durant l'année :

.. / ...

- Requête pour la création d'un Institut de Technologie du bois (mai 1971)
- Requête d'une assistance pour la préparation et l'exécution du Plan National de Développement (août 1971)
- Requête pour le financement d'une étude d'un plan directeur d'approvisionnement en eau potable des villes de Kigali et Butare (novembre 1971)
- Requête pour 5 experts devant participer à la réalisation du programme quadri-énnal d'entretien routier (novembre 1971).

En dehors des projets qu'on peut appeler nationaux, le Programme des Nations-Unies pour le Développement intervient dans deux projets régionaux auxquels le Rwanda est intéressé : le projet d'étude de Développement global du bassin de la Kagera et le projet d'étude hydro-météorologique des bassins des lacs Victoria, Kyoga et Albert. Après instruction ces projets sont entrés dans leur phase opérationnelle au cours de l'année 1971. Rien ne semble devoir gêner leur avancement normal, toutes les dispositions concernant les contreparties rwandaises ayant été prises.

B. Assistance de l'ONUDI (Organisation des Nations Unies pour le Développement industrielle).

En dehors de l'usine d'extraction de pyrèthrine de Ruhengeri dont l'état d'avancement au cours de l'année écoulée est donné dans une autre partie de ce rapport, le Rwanda reçoit de l'ONUDI, dans le cadre des Services industriels Spéciaux, une assistance technique pour l'établissement d'études de factibilité de projets industriels. Quatre études découlant de missions antérieures ont été reçues au cours de l'année 1971 :

- Rapport concernant la culture et le traitement des oléagineux, établi par Monsieur W. MULLER au cours de la mission effectuée au Rwanda de mars à Juillet 1971.
- Rapport sur la fabrication de produits en caoutchouc et en plastique, établi par Monsieur M.B. MORISSON au cours de la mission effectuée au Rwanda de mars à mai 1971.
- Rapport sur l'établissement d'un domaine industriel à Kigali, établi par Monsieur GODET au cours de la mission effectuée au Rwanda de mai à Janvier 1970.
- Rapport sur les possibilités de fabrication d'alcool, établi par Monsieur POULIGNY, au cours de la mission effectuée au Rwanda d'avril à juillet 1971.

Ces rapports ont conclu positivement et leur analyse confirme le bien fondé de leurs conclusions. Ils recommandent de prendre contact avec des firmes d'Europe spécialisées dans les domaines concernés. La multiplication de ces études en vue de la distribution aux Ambassades du Rwanda dans les différents pays d'Europe et d'Amérique est un des moyens d'atteindre ces firmes, mais les limitations des crédits "personnel et matériel" empêchent d'y recourir. Un autre moyen, c'est la participation aux rencontres pour la promotion industrielle organisées annuellement sous l'égide de l'ONUDI et de la CEA. Il est recouru à ce moyen par intermittence, suivant les possibilités budgétaires.



En 1971, le Rwanda a participé à la troisième rencontre du genre qui s'est tenue à Abidjan du 24 novembre au 1er décembre 1971 et sa délégation y a présenté les dossiers suivants dont la préparation a été coordonnée par le Secrétariat d'Etat au Plan National de Développement :

- Fabrication d'articles en plastique et rechappage de pneus
  - Capacité : 1000 tonnes de plastique et 12.500 pneus rechappés
  - Coût : 44.000.000 F.Rw.
  - Contribution étrangère recherchée : participation au capital, connaissances techniques et gestion
- Usine d'extraction de gaz méthane à Gisenyi:
  - Capacité ; 30 millions de m<sup>3</sup> par an
  - Investissements : 90.000.000 F.Rw.
  - Contribution étrangère recherchée : participation au capital, connaissances techniques, gestion et commercialisation.
- Usine de fabrication d'engrais azotés :
  - Capacité : 45.000 tonnes de nitrate d'ammoniaque par an
  - Investissements : 750.000.000 F.Rw.
  - Contribution étrangère recherchée : participation au capital, connaissances techniques, gestion.
- Complexe agro-industriel destiné à la production de légumes déshydratés :
  - Capacité : 500 tonnes par an de produits finis
  - Investissements : 70.000.000 F.Rw.
  - Contribution étrangère recherchée : participation au capital, gestion, connaissances techniques, commercialisation.
- Usine de fabrication de maracouja :
  - 350 à 400 T. de jus par an, correspondant au traitement de 1.000 à 1.500 tonnes de fruits
  - Investissements : 20.000.000 de F.Rw.
  - Contribution étrangère recherchée : participation au capital, connaissances techniques, gestion et commercialisation.
- Centrale thermique utilisant la tourbe
  - Capacité : 5 MW
  - Investissements : 70.000.000 - 100.000.000 F.Rw.
  - Contribution étrangère : négociable
- Usine de café soluble lyophilisé :
  - Capacité : 900 tonnes par an de produits finis
  - Investissements : 240.000.000 F.Rw.
  - Contribution étrangère recherchée : participation majoritaire, connaissances techniques, gestion, commercialisation.

../...

- Bouteillerie :
  - Capacité : 2.500 tonnes par an
  - Investissements : 120.000.000 F.Rw.
  - Contribution étrangère recherchée : participation majoritaire, connaissances techniques, gestion.
- Cimenterie :
  - Capacité : 60.000 tonnes par an
  - Investissements : 500.000.000 F.Rw.
  - Contribution étrangère recherchée : participation au capital, connaissances techniques, gestion.

#### C. Assistance de l'UNICEF.

L'assistance de l'UNICEF consiste très souvent dans la fourniture d'une aide en nature à des projets visant la promotion ou l'amélioration des ressources humaines en général et des générations montantes en particulier. Cette aide se combine très souvent avec celle de l'OMS, de l'UNESCO ou de l'O.I.T. Trois départements bénéficient habituellement de l'aide de l'UNICEF : Le Ministère de l'Education Nationale, le Ministère de la Santé Publique, le Ministère de la Famille et du Développement Communautaire. Il faut y ajouter le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, en raison de l'assistance apportée dans la remise en état de la laiterie de Nyabisindu.

Avant février 1971, les départements intéressés, pour obtenir l'aide de l'UNICEF, entraient directement en relation avec cet organisme ou contactaient les missions qu'il envoyait au Rwanda. Chaque département jouissait également de la recommandation d'un organisme dont l'intervention devait être complétée par la contribution de l'UNICEF.

En février 1971, l'UNICEF a annoncé son intention de voir toute son assistance coordonnée par un seul organisme dans le pays bénéficiaire, ceci en vue d'une meilleure efficacité.

Les départements intéressés furent immédiatement avisés de la nouvelle pratique et invités à préparer des projets à présenter à l'UNICEF. Des réunions entre les services administratifs d'abord, puis entre ces derniers et les représentants du Programme des Nations-Unies pour le Développement, de l'UNICEF, de la FAO, de l'OIT et de l'UNESCO procédèrent à l'élimination sélective des projets présentés pour ne laisser qu'un programme compatible avec les ressources que l'UNICEF tenait à la disposition du Rwanda. Ce programme qui fut officiellement envoyé à l'organisme de financement était composé comme suit :

- Santé Publique : 106.000 \$
- Education Nationale : 54.000 \$
- Développement Communautaire : 20.000 \$
- Laiterie de Nyabisindu : 14.000 \$

Toutefois la mise au point d'un programme satisfaisant pour le développement Communautaire était nécessaire pour l'allocation effective du crédit prévu pour ce secteur.

D. Banque Mondiale.

Deux projets identifiés antérieurement par des missions de la Banque Mondiale envoyées au Rwanda sont passés au cours de l'année 1971 au stade d'évaluation intervenant après l'élaboration de dossiers techniques et précédant immédiatement les négociations de financement :

- Le programme quadriennal d'entretien routier auquel participent également, comme nous l'avons vu plus haut, le Programme des Nations-Unies pour le Développement, l'Allemagne, la Belgique et le Gouvernement rwandais.
- Le projet de Développement agro-pastoral du Mutara.

Ces projets ont fait l'objet de discussions techniques avec les missions envoyées au Rwanda par la Banque et les négociations de financement proprement dites sont prévues au début de l'année 1972.

Deux autres projets identifiés dans le même temps se trouvent encore à un stade moins avancé : le projet théicole de Giciye et le projet de développement de la zone Kibungo. En outre l'adjudication de la route Kigali-Gatuna ayant dégagé un solde important sur le crédit obtenu pour cette route, il a été proposé d'affecter le solde après constitution d'une provision de 30 %, à l'asphaltage de la route Kigali-Kayonza-Rusumo. Il est permis cependant de penser que la réaction de la Banque se fera attendre, car par précaution, elle préférera garder tout le solde en réserve, en prévision de toute éventualité susceptible d'entraîner une hausse (imprévu, révision de prix).

E. Banque Africaine de Développement.

Le Rwanda n'a jamais bénéficié d'un financement de la Banque Africaine de Développement, bien qu'il en soit membre. Cela a tenu non pas à l'abondance des moyens financiers dans ce pays, mais à l'écart irréductible entre les conditions habituelles de financement de la Banque et celles réellement accessibles au Rwanda. On a pensé que la création d'un Fonds Africain de Développement résoudrait le problème des pays qui se trouvent dans le même cas que le Rwanda et en prévision de la prochaine création de ce fonds, la mission de la Banque qui a visité le Rwanda au dernier trimestre de 1971, a reçu des services techniques les indications relatives aux projets qui pourraient être présentés au financement du Fonds. Il s'agissait de :

- la Route Gisenyi - Ruhengeri -Cyanika dont les études ont été financées par le Programme des Nations-Unies pour le Développement avec la participation de la Banque Mondiale comme agence d'exécution ;
- 2 blocs théicoles comprenant chacun 1 bloc de 500 ha de plantations et une usine de traitement de mille tonnes. Les deux projets seraient situés en préfectures de Ruhengeri et Kibuye et leurs coûts respectifs seraient de l'ordre de 150 et 100 millions de F.Rw.
- Silos pour produits vivriers pour un coût estimatif de 150.000.000 ;
- Les projets d'aménagement de marais dont les études ont été financées par la Coopération française.

Il est probable que le Fonds Africain ne pourra financer qu'un ou deux projets au maximum parmi tous ceux qui lui ont été présentés. Il faudra donc, une fois les dossiers terminés, établir un ordre prioritaire entre eux, sur base des avantages comparatifs.

#### F. Fonds Européen de Développement.

Fixé depuis mai 1970, le programme du IIIe F.E.D. est régulièrement l'objet d'évaluation de la part des missions techniques du FED, en collaboration avec les services rwandais, afin d'être ajusté aux possibilités financières escomptées. Dans le cadre de cette évaluation, trois missions techniques, intéressées respectivement aux secteurs énergétique, routier et agricole, précédemment définis par Son Excellence Monsieur le Président de la République comme les plus prioritaires, ont visité successivement le pays au cours de l'année 1971. Le programme soumis initialement a été révisé en tenant compte de leur évaluation. Dans le même temps, l'introduction des projets individuels s'est poursuivie au gré de l'achèvement des dossiers de présentation. Le tableau en annexe 2 résume aussi bien les résultats des évaluations successives déjà mentionnées que l'état d'avancement de l'instruction des projets spécifiques prévus au IIIe F.E.D.

#### Projet d'Investissement privé.

Le Secrétariat d'Etat au Plan National de Développement est souvent contacté par des hommes d'affaires ou des dirigeants de firmes privées qui prétendent s'intéresser à tel ou tel projet. Ils ont presque tous un trait commun : Ils n'ont souvent qu'un intérêt indirect excluant tout risque financier. Leur intérêt se limite en effet presque toujours à la prospection d'un marché d'études techniques pour les bureaux d'études et d'un marché de fourniture de matériel et équipement pour les firmes industrielles. Des propositions de financement sont faites aussi parfois, mais à des conditions prohibitives pour les projets présentés.

Quelques projets ont quand même suscité un intérêt direct qui s'est concrétisé ou promet de se concrétiser par une participation financière privée. Ce sont les projets suivants :

- Projet d'hôtel à Kigali : Ce projet remontant à 1968 a abouti, après trois ans de négociations, à la création en février de cette année d'une société mixte : la compagnie Rwandaise d'Hotellerie et de Tourisme, dont les actionnaires principaux sont le Gouvernement rwandais, la Banque Rwandaise de Développement, la Compagnie Internationale de Gestion et la SABENA.

- Projet de construction d'une usine de cigarettes.

Depuis 1970, le groupe TABACOFINA a manifesté un intérêt pour la construction d'une usine de fabrication de cigarettes. Après les conclusions positives de l'étude de factibilité effectuée dans le cadre des services industriels spéciaux (SIS) de l'ONUDI, cet intérêt s'est accentué. Il s'est traduit par une proposition concrète du groupe comportant trois volets : création d'une société rwandaise d'un capital 6.000.000 de F.Rw., obtention du bénéfice du Code des Investissements et construction d'une fabrique de cigarettes en deux étapes. La proposition est encore en discussion.

- Projet de fabrication de tôles galvanisées à Kigali.

Ce projet intéresse la société japonaise NICHMEN qui a introduit, en septembre 1971, un dossier de demande du bénéfice du Code des Investissements. Le projet jouit d'un avis de principe favorable, mais le promoteur doit encore lever au préalable certaines réserves formulées à l'égard du dossier financier.

- Projet de fabrication d'allumettes.

La société JAPAN CONSULTING INSTITUTE s'est intéressée à ce projet et elle en a fait, à la demande du Gouvernement Rwandais, une étude de factibilité sortie en mai 1971. Les investissements pour la réalisation du projet doivent faire l'objet de négociations entre le Gouvernement rwandais, la société JAPAN CONSULTING INSTITUTE et le Gouvernement japonais. Le stade des négociations sera entamé, dès que le Gouvernement se sera prononcé sur certaines implications du projet et notamment le bénéfice du Code des Investissements, la protection douanière et la production d'essences appropriées.

Budget d'investissement des organismes parastataux.

Le Secrétariat d'Etat au Plan National de Développement est chargé aussi d'étudier les budgets d'investissement des organismes parastataux. Cela est fait presque exclusivement dans le cadre de l'examen des demandes de crédits introduites par ces organismes au Budget de Développement. Quatre organismes ont bénéficié des crédits à ce budget : CHAR, REGIDESO, REBAR et GARAGE DE L'ETAT. Certains organismes ayant d'importantes ressources propres peuvent cependant effectuer et effectuent réellement des investissements à l'insu du Secrétariat d'Etat au Plan National de Développement. La présence d'un représentant du Secrétariat d'Etat au Plan National de Développement dans les conseils d'administration de ces organismes parastataux pourrait prévenir une telle situation.

Conclusion.

Tout au long de ce rapport concernant les aspects relatifs à la recherche de financement pour les projets d'investissements, un accent particulier a été mis sur le handicap que constitue l'absence de dossiers des projets.

Le renforcement des services techniques qui élaborent ces dossiers est la solution logique du problème, mais elle ne peut être placée que dans une perspective à long terme, en raison du temps nécessaire pour la formation d'un nombre suffisant de techniciens pour ces services. Dans l'immédiat, il faut utiliser judicieusement les services que l'on a. Pour cela, il faudrait éviter la dispersion des efforts dans de multiples tâches qui dépassent manifestement la capacité des services sus-mentionnées et parer à l'insuffisance de leurs moyens logistiques. La question des moyens logistiques appelle immédiatement celle des crédits budgétaires. Il faut donner une part suffisante de ces derniers aux services d'études pour leur permettre non seulement de payer le personnel, de se procurer des fournitures, équipement et matériel de bureau, mais aussi d'acheter des documentations spécialisées et d'effectuer des déplacements requis par leurs études.

Le Secrétariat d'Etat au Plan National de Développement étant un département à ranger parmi les services d'études, il partage les mêmes handicaps que ces derniers. On peut même dire qu'il subit un contrecoup proportionnel à la somme de tous les handicaps rencontrés par les services techniques dans l'élaboration des projets. C'est à ce titre que le handicap de dossiers techniques est signalé ici sur un plan tout à fait général et non pas seulement sur le plan du Secrétariat d'Etat au Plan National de Développement.

En plus de l'utilisation judicieuse des services existants, il faut recourir à d'autres moyens permettant de disposer rapidement de dossiers d'études. Le moyen habituel de suppléer à l'effort national, c'est le recours à l'assistance extérieure. C'est le moyen auquel on peut recourir également dans le domaine des études dépassant les capacités de nos services.

Le recours à l'assistance extérieure pour des études n'est pas un fait nouveau, mais en vertu de l'opinion selon laquelle des tiroirs pleins d'études ne peuvent faire le progrès d'aucun pays, la réalisation d'une étude par une assistance qui ne promet pas de financer l'exécution ultérieure est presque considérée comme un gaspillage. Le Secrétariat d'Etat au Plan National de Développement en est venu cependant à tempérer cette opinion par l'expérience souvent observée, à savoir qu'il n'y a qu'une étude bien faite pour faciliter le financement et l'exécution d'un projet. Cela peut faire disparaître des scrupules excessifs à l'égard du recours à l'assistance extérieure pour des études dont l'exécution ultérieure n'a pas de financement assuré, mais ne dispense pas de l'appréciation des faits requis dans chaque cas. Dans cette appréciation, le Secrétariat d'Etat au Plan National de Développement veillera à ce que le recours à l'assistance extérieure dans le domaine des études ne devienne pas une solution de facilité qui, à la longue peut causer plus de mal que de bien, en freinant le développement normal et l'expérience de nos propres services.

---

1.3.4. DIRECTION DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE.

- La Direction de l'Assistance Technique, est chargée de la gestion du personnel étranger mis à la disposition du Rwanda par différents pays, organismes ou associations avec lesquels ont été conclus des accords ou conventions d'aide en personnel. Cependant, en plus de ce personnel régi par des accords d'aide en personnel, le Rwanda bénéficie de l'aide d'autres techniciens venant dans le cadre de projets spécifiques faisant objet de contrats particuliers, (par exemple : le projet "Parc Industriel de Kigali", le projet "Ligne de haute tension Mururu-Kigali", etc... etc...). Cette dernière catégorie de techniciens arrive au Rwanda pour une période souvent de moins d'une année.

- La gestion de ce personnel dont il est question comprend :

- La présentation des besoins en personnel aux pays ou organismes aidant.
- L'examen (agrément ou rejet) des candidatures proposées au Rwanda
- La tenue à jour des dossiers du personnel : enregistrement des dates d'arrivées et de départs en congé ou de fin terme.
- La comptabilisation des présences effectives en vue du règlement de contreparties dues par le Gouvernement Rwandais, lorsque ces dernières sont prévues dans les conventions.
- L'accueil des techniciens (délivrance de la carte d'assistance technique qui leur facilitera le dédouanement de leurs effets à usage personnel, et leur fera donner les visas gratuits. Intervention auprès des Services compétents pour la mise à disposition de logements, etc...etc...).

- Le Secrétariat d'Etat au Plan National de Développement se félicite de la collaboration que lui apportent la plupart des pays et organismes en ce domaine, mais ne peut ne pas souligner que certains compliquent la situation de diverses façons :

- délais trop long mis à répondre aux demandes du Gouvernement Rwandais
- mise en place intempestive de techniciens, spécialement quand ceux-ci sont d'une qualification moindre que celle exigée.
- retrait, à l'improviste, de techniciens très qualifiés et très difficilement remplaçables, laissant ainsi leur mission inachevée.

- Le tableau 1 ci-après donne la répartition du personnel de l'assistance technique par qualification et par pays ou organisme qui donne ce personnel.

Le tableau 2 donne la répartition de ce personnel par qualification et par emploi.

Sur un total de 523 techniciens étrangers coopérant dans le pays :

49,90 %	sont fournis par la Belgique
13,00 %	" " " France
7,83 %	" " " O.N.U.

../...

7,45 %	sont fournis par le	CANADA
5,92 %	"	la SUISSE
5,54 %	"	" CHINE
5,16 %	"	" C.E.E.
3,82 %	"	" ALLEMAGNE
0,76 %	"	" ISRAEL
0,38 %	"	" JAPON
0,19 %	"	" GRANDE-BRETAGNE

---

99,95 % arrondi à 100,00 %

Les chiffres ci-dessus montrent bien que la Belgique et la France sont toujours en tête avec plus de 60 % des assistants techniques.

Sur ce total n'ont pas été comptés :

- Tous les belges de l'Université de GAND se trouvant à l'UNR BUTARE, dont une partie ne viennent que pour quelques mois.
- Les belges affectés au Centre de Formation de LURAMBI.
- Les français se trouvant dans le projet "Opération grands et petits marais.
- Les experts de diverses nationalités en missions de courtes durées qui viennent régulièrement pour l'étude ou l'exécution de tel ou tel projet.

---



P A Y S

QUALIFICATIONS

	ALLEMAGNE	BELGIQUE	CANADA	C.H.E.	CHINE	FRANCE	GRANDE BRETAGNE	ISRAEL	JAPON	O.N.U.	SUISSE	U.S.A.	TOTAL
Docteur en histoire moderne	-	1	-	-	-	6	-	-	-	-	-	-	1
Docteurs en médecine	-	19	-	-	-	-	-	1	-	4	-	-	30
Docteurs en droit	-	6	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	6
Docteur en géographie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Docteur en Chimie	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Docteur en philosophie	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Docteur en philosophie et lettres	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2
Docteurs en Sciences	-	1	-	-	-	1	-	-	-	-	1	-	2
Docteur en sciences Naturelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Docteur vétérinaire	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	2
Docteurs en économie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Licencié en sciences politiques et sociales	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5
Licenciés en philo. Romane	-	5	-	-	-	2	-	-	-	-	1	-	10
Licenciés en maths	-	7	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6
Licenciés en pédagogie	-	5	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2
Licenciés en philo. germanique	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Licencié + CAPES en lettres modernes	-	-	-	-	-	1	-	-	-	1	-	-	2
Licenciés en histoire et géographie	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	1
Licencié en sciences naturelles	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Licenciés en histoire et lettres	-	2	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3
Licenciés en géographie	-	2	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	3











LES MILITAIRES et POLICE NATIONALE Qualifications inconnues	3	37	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	43
	-	2	3	-	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL	20	261	39	27	29	68	1	4	2	41	31	-	-	-	-	-	-	523

















Direction des Ressources Humaines.  
-----

13 .5. Objectifs, Projets d'avenir et Réalisation.

1.35.1 Les objectifs.

Les objectifs assignés à la Direction des Ressources Humaines sont définis par l'Arrêté Présidentiel n° 28/12 du 17 avril 1968 portant Institution du Secrétariat d'Etat au Plan National de Développement.

Vu la complexité de certains de ces objectifs et compte tenu du peu du personnel attaché à cette direction, nous avons dû orienter son action vers certains objectifs qui nous semblaient être plus prioritaires parmi les priorités, eu égard aux impératifs du développement socio-économique du Pays tels que définis par le Plan intermédiaire d'urgence. Aussi nous avons continué à mettre à jour les éléments permettant d'adapter la politique de formation des cadres qualifiés et hautement qualifié, aux besoins réels du Pays en vue de son développement.

1.35.2 Réalisations.

Aussi dans ce domaine bien défini, notre souci a été de rassembler les statistiques de bases susceptibles de permettre une certaine prévision des cadres qui devraient être déjà disponibles - compte tenu des réalisations des projets en cours, des effectifs des cadres nationaux en place, et du nombre des techniciens oeuvrant déjà dans le pays.

Nous avons estimé utile de commencer par quelques données de l'enseignement primaire qui présente un grand intérêt sur le plan de la situation régionale, et sur le plan des prévisions d'avenir en général. Telle est la raison d'être des tableaux allant de I à III.

Le tableau 1, fait des effectifs globaux par Préfecture de l'Enseignement primaire en 1970-1971.

Il est à noter que, deux Préfectures mises à part: Gitarama et Ruhengeri, les effectifs ainsi que les taux de scolarisation sont proportionnels à l'importance de la population respective de chaque Préfecture.

Le tableau II met en lumière les principaux indices de cet enseignement pendant la même période.

Il contient des renseignements fort intéressants en ce qui concerne les caractéristiques principales du système de notre enseignement.

Il convient de remarquer en pensant que le Rwanda se classe parmi les pays les mieux scolarisés du Tiers-Monde.

Le Tableau III qui clôture cette série donne la population globale de chaque Préfecture et permet ainsi une étude comparative de la situation de l'enseignement au niveau de chaque Préfecture par rapport aux autres, et à l'intérieur de celle-ci.

Au tableau IV. figurent les effectifs de l'enseignement secondaire. On verra qu'à l'exception de Gikongoro qui se classe au rang des quatre Préfectures à forte population, ce tableau offre la même physionomie que le tableau I. Le tableau V. présente le chiffre total des nouveaux boursiers pour l'année académique 1971-1972 par pays ou organismes donateurs de bourses et par disciplines suivies.

Il est intéressant de constater que les proportions par secteur, définies par la commission consultative des bourses d'Etudes ont été en général respectées.

En effet la commission avait attribué les quotas suivants par rapport aux effectifs totaux :

- 15 % l'Agronomie
- 5 % Médecine-Vétérinaire
- 15 % Sciences appliquées
- 5 % Pédagogie
- 5 % Mathématiques
- 8 % Droit
- 10 % Sciences Naturelles
- 10 % Médecine Humaine
- 8 % Sciences Economiques et sociales
- 10 % Philo. et lettre
- 9 % Sciences diverses

S'il y a eu une légère entorce par-ci par là, cela a été dû aux offres qui n'ont pas accordé le quota prévu.

Le tableau VI. offre une vue générale de tous les étudiants rwandais à l'Etranger depuis 1965 jusqu'en 1972 avec les grands groupes des disciplines suivies.

Il y a à noter un réel recul dans les options des sciences économiques et sociales à l'Etranger en faveur des sciences naturelles et exactes.

Les tableaux VII et VIII offrent une vue comparative par domaine du personnel qualifié rwandais par rapport aux coopérants techniques étrangers. Ceci a l'avantage de faire voir dans quel secteur il convient d'orienter les étudiants dans les prochaines années.



1.3.53 Projets d'avenir.

Dans la mesure où les moyens en personnel le permettront et les conditions matérielles réunies, nous nous proposons de poursuivre le même objectif que l'année passée.

En outre, nous tenterons un essai de prévision des besoins en vue d'essayer d'adapter la politique en matière de formation aux besoins réels du Pays.

Le secteur privé quant à lui se prête difficilement à toutes investigations, nous ne pouvons que réitérer les conclusions contenues dans nos précédents rapports. Les services gouvernementaux compétents ayant le travail dans ses attributions devraient mener une politique réaliste et sérieuse en ce qui concerne l'emploi des Etrangers afin de mettre un frein à un certain marchandage des emplois de façon que les places exigeant les qualifications existants dans le pays soient occupés par les seuls nationaux.

Faudrait-il peut-être aussi songer d'ores et déjà à une certaine tentative de rwanisation des cadres dans quelques entreprises privées. Et de toute façon il faudrait instaurer une politique des salaires de façon qu'au travail égal correspondent un salaire égal et les avantages égaux peu importe la couleur de la peau, seule l'ancienneté dans le travail (expériences) devant être le seul critère de différenciation.

---

=====

EFFECTIF DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE EN 1970/1971.

=====

TABLEAU 1.

Arrondissements	Garçons	Effectif Filles	G. + F.	Taux de scolarisation
BUTARE	28.741	27.065	55.806	57,4
BYUMBA	23.663	16.822	40.485	56,0
CYANGUGU	17.295	14.851	32.146	49,4
GIKONGORO	21.020	15.367	36.387	45,4
GISENYI	21.769	14.705	36.474	46,4
GITARAWA	35.737	30.908	66.645	61,1
KIBUNGO	16.253	13.666	29.919	51,6
KIBUYE	17.622	13.469	31.091	52,3
KIGALI	25.064	20.540	45.604	54,0
RUHENGURI	27.018	17.484	44.502	40,7
TOTAUX	234.182	184.877	419.059	52,0

TABLEAU 2. PRINCIPAUX INDICES DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE EN 1970 - 1971.

Désignation	E F F E C T I F		A C C R O I S S E M E N T 1970 - 1971	
	Nombre	%	Nombre	%
Garçons	234.182	55,9 %	2.504	+ 1,0 %
Filles	184.877	44,1	7.091	+ 4,0
Garçons et filles	419.059	100,0	9.595	+ 2,3
Taux de déperdition : Garçons				16,1
Filles				15,3
Garçons et Filles				15,8
Taux de redoublement : Garçons				30,4
Filles				30,1
Garçons et Filles				30,3
Taux de scolarisation : Garçons				60,0
Filles				44,4
Garçons et Filles				52,0
Eleves par 1000 habitants : Garçons				131
Filles				94
Garçons et Filles				112
Taux / Km2 : Garçons				9,2
Filles				7,0
Garçons et Filles				16

<u>Personnel enseignant :</u>				
- Rwandais :	Hommes	5.373		85
	Femmes	1.650		150
	Hommes + Femmes	7.023		235
- Etrangers :	Hommes	1	50 %	
	Femmes	1	50	
- Ensemble		7.025	100,0	

TABLEAU 3. Taux de scolarisation par sexe et par préfecture de l'enseignement primaire pour 1970 - 1971.

Arrondissement	Population totale			Population scolarisable			Population scolarisée			Taux de scolarisation		
	H + F	H	F	G	F	G + F	G	F	G + F	G	F	G + F
BUTARE	529.652	247.871	281.781	46.048	51.191	97.239	28.741	27.065	55.805	62,4	52,9	57,4
BYUMBA	369.948	183.112	186.836	33.507	36.922	70.429	23.663	16.822	40.485	70,6	45,5	56,0
CYANGUGU	284.058	134.268	149.790	30.842	34.178	65.020	17.295	14.851	32.146	56,0	43,4	49,4
GIKONGORO	329.413	156.836	172.677	39.655	40.489	80.144	21.020	15.367	36.387	53,0	37,9	45,4
GISENYI	384.658	188.904	195.754	39.048	39.536	78.584	21.769	14.705	36.474	55,7	37,1	46,4
GITARAWA	486.833	234.728	252.105	52.598	56.429	10.027	35.737	30.908	66.645	67,9	54,8	61,1
KIBUNGO	249.150	114.575	134.575	21.966	31.993	59.959	16.253	13.666	29.919	56,1	42,7	49,9
KIBUYE	279.263	135.405	143.858	29.415	29.936	59.351	17.622	13.469	31.091	59,9	45,0	52,3
KIGALI	389.666	184.739	204.927	40.187	42.127	82.314	25.604	20.540	46.144	60,8	47,5	54,0
RUHENGERRI	476.371	223.165	253.206	51.560	53.530	105.090	27.018	17.484	44.502	52,4	32,6	41,5
T O T A L	3.835.585	1.803.603	1.925.911	390.826	416.331	807.157	234.182	184.877	419.059	60,0	44,4	52,0

TABIEAU 4. ELEVES DU SECONDAIRE PAR PREFECTURE.

Prefecture	Garçons	Filles	Total	% d'ensemble
BUTARE	989	606	1.595	15,8 %
BYUMBA	658	155	813	8,0 %
CYANGUGU	327	253	580	5,7 %
GIKONGORO	927	367	1.294	12,8 %
GISENYI	477	280	757	7,5 %
GITARAMA	1.000	606	1.606	15,9 %
KIBUNGO	422	199	621	6,1 %
KIBUYE	483	260	743	7,3 %
KIGALI	707	362	1.069	10,6 %
RUHENGERRI	737	261	998	9,9 %
ETRANGERS	-	-	38	0,4 %
<b>T O T A L</b>	<b>6.727</b>	<b>3.349</b>	<b>10.178</b>	<b>100 %</b>







TABLEAU 6 : Relevée Générale de tous les Etudiants à l'Etranger  
depuis 1965 à 1972 et les Grands Groupes de disciplines  
suivies.

	65	66-67	67-68	68-69	69-70	70-71	71-72	Total
Sciences Agronomiques	5	3	13	6	6	33	41	107
Sciences Médicales	1	6	-	-	-	6	6	19
Medecines Vétérinaires	-	2	-	7	4	17	17	47
Sciences Commerciales	6	3	3	3	-	-	5	20
Sciences Economiques	4	4	2	4	3	-	13	30
Sciences Pol. et Soci- ales	9	5	2	-	1	-	3	13
Philosophie et lettres	2	3	7	6	1	15	57	91
Droit	1	-	3	-	-	4	17	25
Sciences	-	4	3	7	5	13	13	45
Sc. Appliquées + Ing.	6	18	13	11	11	19	46	124
Divers	3	5	2	5	2	11	9	37
<b>T O T A L</b>	<b>30</b>	<b>53</b>	<b>48</b>	<b>49</b>	<b>33</b>	<b>118</b>	<b>227</b>	<b>558</b>

TABEAU 7 :

Répartition des Cadres Rwandais de Niveau Supérieur en place en 1971, par qualification.

<u>Sciences Juridiques</u> : 11	
Docteurs en Droit	9
Docteurs en Droit et licencié en Economie	1
Docteur en droit et licencié en Sciences politique et Soc.	1
<u>Sciences Economiques</u> : 37	
Docteurs en Sciences Economiques	3
Licenciés en Economie	19
Candidats en Economie	6
Licenciés en Sciences Commerciales	6
Licenciés en Sciences Commerciales et Consulaires	2
Diplômé d'Ecole Supérieure du Commerce	1
<u>Sciences politiques et Sociales</u> : 25	
Docteurs en Sciences politiques et Sociales	1
Licenciés en Sciences administratives	5
Licenciés en Sciences Politiques et Sociales	8
Licencié en Sociologie	1
Licencié en relations extérieures	3

TABEAU 8 :

Répartition des Coopérants Techniques en place en 1971 par qualification.

<u>Sciences Juridiques</u> : 19	
Docteurs en Droit	6
Licenciés en Droit	6
Diplôme d'Etudes Juridiques	1
Bacheliers en droit	2
Docteurs en Droit et Economiste	2
Docteurs en Droit et Journalistes	2
<u>Sciences Economiques</u> : 27	
Docteurs en Sciences Economiques	1
Licenciés en Sciences Economiques	8
Bachelier en Sciences Economiques et Sociales	1
" " Financières	1
Licenciés en Sciences Commerciales et Financières	2
Licenciés en Sciences Commerciales et Consulaires	4
Licenciés en Sciences Commerciales et Administratives	4
Licenciés en Sciences Commerciales	3
Régent en Sciences Commerciales	1
Ingénieur Commercial	1
Breveté en enseignement commercial	1
<u>Sciences politiques et Sociales</u> : 10	
Licencié en Sciences politiques et Sociales	1
Licenciés en Sciences politiques et administratives	3
Licenciés en Sciences politiques et Diplomatiques	1
Licencié en Sociologie	1
Régente Sociale	1

.../...

1	!!	Régente ménagère	1
1	!!	Assistante Sociale	1
6	!!	Auxiliaire Sociale	1

Candidat en Sciences politiques  
 Diplôme d'Institut Supérieur d'Administration

1	!!	<u>Philosophie et Lettres</u> : 82	2
1	!!	Docteurs en Philosophie et lettres	5
1	!!	Licenciés "	1
7	!!	Bachelier "	1
1	!!	Docteur en Philosophie	3
1	!!	Licenciés en Philosophie	1
2	!!	Bachelier en Philosophie	1
3	!!	Licencié + CAPES lettres modernes	1
2	!!	Licencié en Philosophie et en Droit	1
	!!	Licencié en Pédagogie et Psychologie	6
	!!	Licenciés en Pédagogie	2
	!!	Licenciés en Psychologie	1
	!!	Docteur en Histoire	3
	!!	Licenciés en Histoire + lettres	2
	!!	Licenciés en Histoire + géographie	1
	!!	Docteur en géographie	5
	!!	Licenciés en Philologie Romane	4
	!!	Licenciés en Géographie	4
	!!	Licenciés en Philologie germanique	1
	!!	Licencié en maths et philosophie	4
	!!	Régents en langues modernes	4
	!!	Régents en langues germaniques	16
	!!	Régents littéraires	1
	!!	Agrégé en lettres	1
	!!	Agrégé en histoire	11
	!!	Instituteurs	

Philosophie et lettres : 18  
 Docteur en psychologie et pédagogie  
 Docteur en pédagogie  
 Licenciés en pédagogie  
 Licencié en philosophie  
 Licencié en philologie - Romane  
 Licenciés en Histoire  
 Régents en lettres  
 Régents en pédagogie

Ingénierat et Domaines assimilés : 40

- 1 Ingénieurs Civils
- 1 Ingénieur Civil des Mines
- 1 Ingénieurs électroniciens
- 1 Ingénieurs électriciens
- 1 Ingénieurs Techniciens
- 2 Ingénieurs géologues
- 2 Ingénieurs des Travaux Publics
- 1 Ingénieur frigoriste
- 1 Ingénieur certifié d'Etudes Supérieures
- 2 Ingénieurs météo
- 2 Ingénieurs mécaniciens
- 2 Ingénieurs aéronautiques
- 2 Diplômés d'Ecole profes. génie civil
- 2 Gradués Ingénieurs
- 4 Diplômés d'Ecole Technique
- 2 Ingénieurs Techn. en construction

Agronomie : 98

- 1 Ingénieurs agronomes
- 2 Ingénieurs agronomes zootechniciens
- 2 Ingénieurs agronomes des Eaux et Forêts
- 10 Ingénieurs Pédologues
- 1 Ingénieurs Techn. agronomie
- 1 Ingénieur " du génie Rural
- 1 Ingénieur E.N.S.A.
- 2 Ingénieurs des Travaux ruraux
- 21 Diplômés d'Ecole supérieure d'Agronomie
- 2 Experts agronomes

Ingénieurs Civils : 5

- Electricien
- Electronicien
- Mécanicien
- Construction
- Des Mines

Ingénieurs agronomes : 8 dont :

- Pédologue
- Génie rural

.../...

Agronomes (cultures tropicales)	5
Agronome forestier	1
Agronome zootechnicien	1
Agronomes A3, A2, A1	12
Technicien forestier	2
Technicien gradué en coop. agricole Internationale	1
<u>Horticulture</u>	1
Licencié en Horticulture	1
Expert en horticulture	1
Maître horticulteur	1
Hortonome	1

Ingenieurs Techniciens A1 : 5

Agronomie	2
Electricité	1
Technologie du bois	1
Statistique	1
<u>Sciences : 7</u>	
Licenciés en physique :	
dont 1 licencié et Ingénieur en météo.	
Licencié en mathématique	1
Licencié en chimie	2
Bacheliers en sciences	2

<u>Sciences:54</u>	3
Docteurs ès Sciences	1
Docteur en Chimie	1
Docteur ès Sciences Naturelles	8
Licenciés en Sciences	1
Licencié en Sciences Naturelles	1
Licencié en Biologie	6
Ingénieurs Chimistes	11
Licenciés en maths	11
Licenciés en chimie	5
.../...	

! Licencié en physique 1  
 ! Diplômé de formation supérieure maths physique 1  
 ! Maître en chimie 4  
 ! Bachelier en zoologie et botanique 3  
 ! Bachelier en chimie 1  
 ! Régents scientifiques 5  
 ! Diplômé d'Etudes physiques 2  
 ! Médecine humaine : 50  
 ! Docteurs 30  
 ! Ingénieur sanitaire 1  
 ! Infirmiers 10  
 ! Pharmacien 1  
 ! Laborantin 1  
 ! Anesthésistes 2  
 ! Techniciens Radiologues 2  
 ! Techniciens sanitaires 3

28

Médecine Humaine

1

Médecine Vétérinaire : 3

! Docteur vétérinaire 1  
 ! Diplômé d'Institut Médical vétérinaire 1  
 ! Diplômé d'Etudes vétérinaires 1

Médecine Vétérinaire

.../...

Divers Techniciens du Niveau A1 : 8  
Aéronautique et météorologie  
Arpentage

Domaines divers : 87  
 Architectes  
 Diplôme d'Université d'enseignement supérieur (DUES)  
 Diplômes d'Etudes Supérieures  
 Diplômes de formation professionnelle  
 Certifiés d'Etudes Supérieures  
 Diplôme d'Etudes de criminologie  
 Ingénieur des Postes  
 Maître ès arts  
 Maître en Education physique  
 Bacheliers ès arts  
 Maître en comptabilité  
 Régents techniques

155

Total

Géologue  
 Géographe calculateur  
 Géomorphologue  
 Géomètres topographes  
 Hydrologue  
 Hydrologue + Climatologue  
 Comptable  
 Technicien en photo  
 Technicien en laboratoire photo  
 Techniciens  
 Mécaniciens  
 Certificats d'aptitude pédagogique Sup.  
 Certificat d'enseignement secondaire  
 Electricien (A1)  
 Electromécanicien  
 B.T.A. Adultes  
 Dipl. du second degré en météo  
 Dessinat. bâtiments civils  
 Apprentissage A3  
 Menuisiers A3  
 Apprenti en forge  
 Ecrété officier pompier  
 Maçon qualifié  
 Qualifications non bien définies  
 Militaires

4  
 2  
 2  
 2  
 2  
 2  
 1  
 1  
 1  
 1  
 1  
 3  
 1  
 8  
 1  
 1  
 1  
 1  
 1  
 3  
 1  
 1  
 1  
 1  
 1  
 5  
 7  
 1  
 1  
 1  
 1  
 2  
 1  
 1  
 1  
 1  
 2  
 1  
 1  
 1  
 1  
 1  
 22  
 43

Total

523

1.3.6. L'Organisme du Bugesera-Mayaga (OBM).

I. ROLE, COMPETENCE ET ORGANISATION.

1) Rôle et compétence.

L'Organisme du Bugesera-Mayaga est implanté au Rwanda dans les Préfectures de Butare, Gitarama, Kigali.

Il vise essentiellement à organiser les Paysans groupés en Paysannats dont il assure :

- dans un premier temps l'établissement, cette phase est actuellement pratiquement terminée ;
- dans un deuxième temps l'élevation du niveau de vie par l'introduction de techniques améliorées de production, l'organisation de la commercialisation des produits agricoles, l'éducation sociale.

Son action s'intéresse donc :

- à une politique de Développement Economique et Sociale définie par les Dirigeants du Pays;
- à l'amélioration des conditions de vie des populations regroupées dans le cadre des Paysannats;
- à l'exécution, pour ce qui le concerne, des objectifs définis par le Plan.

Placé sous la tutelle du Secrétariat d'Etat au Plan National de Développement, travaillant en étroite collaboration avec le Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage et en liaison avec le Ministère de la Famille et du Développement Communautaire, il mène à ce titre des actions :

- dans le domaine de l'animation qui doit permettre de déboucher sur la vulgarisation de techniques de progrès,
- dans le domaine de la formation permanente des hommes,
- dans le domaine de l'action coopérative, s'intéressant à la commercialisation des produits agricoles et à l'approvisionnement des paysans en biens de première nécessité, petit outillage, semences, biens essentiels de consommation. L'OBM est également appelé à s'intéresser à des prestations de service, ce qui implique des liaisons avec des Ministères à caractères techniques et économiques.

Organisme d'intérêt National, l'OBM agit en tant qu'entreprise de service, en particulier dans les domaines de l'aménagement technique, social, culturel pour les périmètres dont il a la charge. Ceci implique des liaisons avec les autorités préfectorales, et, à la base, avec les autorités communales.



## 2) Organisation de l'O.B.M.

L'O.B.M. se présente sous la forme d'un organisme para étatique bénéficiant, en fait, des facilités accordées à des sociétés d'économie mixte à l'intérêt collectif.

Son siège est fixé à Kigali et il bénéficie d'un statut qui en fait une administration personnalisée pour la mise en valeur et le fonctionnement de la régie du Bugesera-Mayaga.

### 2.1. Les structures.

Les structures de l'O.B.M. se situent :

- à Kigali, siège de la Direction Général de l'O.B.M.
- à l'échelon des Régions (Bugesera-Mayaga) couvrant le territoire des Préfectures de Butare et Gitarama pour le Mayaga, de la Préfecture de Kigali pour le Bugesera,
- à l'échelon des circonscriptions communales, sans qu'il y ait de juxtaposition, plusieurs périmètres peuvent dépendre d'une commune.

La Direction Général de l'O.B.M. et la Direction du Projet O.B.M./FED, ainsi que les deux Régions du Bugesera-Mayaga et du Mayaga ont essentiellement un rôle :

- de conception
- de commandement
- de contrôle.

A l'échelon des Préfectures, couvrant plusieurs communes, se situent les secteurs qui assurent :

- les tâches d'exécution
- les actions d'animation
- les actions d'encadrement en vue de la vulgarisation des techniques de progrès auprès de la population concernée.
- les actions économiques telles que la commercialisation et l'approvisionnement.

### 2.2. Les activités.

Les activités sont diverses et touchent aussi bien à la technique, qu'à l'économique et au social. Elles peuvent varier sensiblement d'un secteur à un autre, conséquence :

- de l'implantation géographique du secteur
- de la nature de la population implantée dans les périmètres
- de l'ancienneté des paysanats.

Ces activités peuvent être classées, qu'il s'agisse de la Direction Général, des Régions, des Secteurs en :

- activités institutionnelles
- activités fonctionnelles.

2.2.1. Les activités institutionnelles répondent aux besoins de l'Administration de l'O.B.M., qu'il s'agisse de l'Organisation administrative ou de la gestion de l'ensemble.

Elles s'intéressent essentiellement à la vie de l'O.B.M. et comprennent les tâches administratives et comptables.

2.2.2. Les activités fonctionnelles correspondent à un ensemble de techniques qui permettent à l'O.B.M. d'entreprendre les actions pour lesquelles il a vocation en matière de :

- vulgarisation
- animation
- approvisionnement
- commercialisation
- encadrement du milieu rural.

### 3) Les organes de l'O.B.M.

Compte tenu de la diversité et de la complexité des tâches à accomplir, en fonction des services qui en sont attendus, l'O.B.M. se présente sous une forme centralisée à l'échelon :

- de la Direction Générale
- des Régions,

de façon à pouvoir mener sans à coup les tâches de conception, d'organisation, de commandement, de coordination, de contrôle.

#### 3.1. La Direction du Projet groupe quatre services centraux :

##### 3.1.1. Le Service commercial.

Ce service a pour but essentiel d'organiser la commercialisation des produits agricoles, collectés près des paysans par un réseau de coopératives.

Il assure en outre, le ravitaillement des coopératives en biens d'exploitation ou de consommation.

Il est organisé sous la forme d'une centrale d'achat et de vente et travaille au prix de revient.

Ce service dispose d'une filiale à Butare, centre de négoce, pour les produits agricoles plus importants que Kigali.

Il dispose d'un bureau et de deux hangars de stockage, l'un à Kigali, l'autre à Butare.

##### 3.1.2. Le service transport.

Ce service permet d'assurer les transports entre Kigali et Butare et les différentes coopératives.

Il dispose de quatre camions, ce qui est insuffisant pendant la campagne café durant laquelle l'O.B.M. est amené à faire appel à des transporteurs privés. Par contre ce parc est trop important en période normale.

Le parc est vétuste et devrait être renouvelé. Peut être serai-il souhaitable de disposer de camions d'un moindre tonnage qui correspondraient mieux aux besoins et par contre d'acquérir une camionnette de deux tonnes qui "assouplirait" les transports.

### 3.1.3. Le service construction.

Pour répondre au programme de constructions financé par le FED, dans un but de rentabilité, une régie a été créée en vue de le mener à bien.

Parmi les réalisations de ce service en 1971 on doit noter :

- la construction d'un atelier et d'un magasin de fournitures ,
- un hangar coopératif à Jenda
- un hangar coopératif à Mugina
- un hangar coopératif à Gitovu

Ces bâtiments étaient achevés au 31/12/71.

Étaient en cours de construction :

- une école à Kinazi dont les travaux de finition sont commencés,
- une école à Gitovu dont les fondations sont terminées, l'élevation des murs étant en cours. Pour 1971 il est prévu la construction des bâtiments suivant financés par le FED.

#### Dans le Mayaga :

- 1 coopérative - 1 école à Ntyazo
- 1 coopérative à Mututu
- 1 école à Busoro

#### Dans le Bugesera.

- 1 coopérative à Nyamata
- 1 coopérative, 1 école, 1 dispensaire à Gihinga
- 1 coopérative, 1 école, 1 dispensaire à Rugayo-kigusa.

De plus, la convention 1024 RW, projet 3100/333.14.01, signée entre le Fonds Européen de Développement et la République du Rwanda prévoit :

- la construction de quarante maisons d'habitation pour les cadres Rwandais vivant à l'intérieur des périmètres,
- la construction de deux maisons d'habitation à Kigali,
- la construction d'une maison d'habitation à Butare.

Le Service de construction dispose entre autre :

- d'une table vibrante pour la confection d'agglomérés,
- d'une bétonnière
- de deux postes de soudure mobile dont l'un est employé à Kigali pour la confection des charpentes métalliques destinées aux bâtiments,
- d'une camionnette
- d'un camion benne.

#### 3.1.4. Le Service comptable.

Ce service doit :

- d'une part assurer la centralisation des journaux auxiliaires tenus dans les coopératives pour établir des balances mensuelles, les bilans, comptes d'exploitation et de profits et pertes,
- contrôler sur un plan comptable les coopératives,
- tenir la comptabilité de l'OBM.

Actuellement, le bilan de 1970, qui a dû être repris n'est pas encore établi. La comptabilité de 1971 n'est pas à jour.

Il semble qu'il y ait eu, au départ, une erreur de conception dans la comptabilité, qui doit être simple, et ne pas être considérée comme une fin en soi mais comme un instrument de travail et de gestion.

Des procédés tels que la comptabilité par décalque devraient permettre la tenue d'une comptabilité à l'échelon des coopératives, ce qui présenterait l'avantage de pouvoir disposer de balances mensuelles.

Le rôle du comptable serait essentiellement celui d'un contrôleur, ceci impliquerait la rédaction d'un plan comptable commun aux différentes coopératives et à l'OBM, que l'on pourrait d'ailleurs simplifier.

#### 3.2. La région est essentiellement un organisme de coordination, qui, en rapport avec la Direction des Paysannats du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage veille :

- à ce que les instructions soient observées et appliquées
- à ce que les programmes soient exécutés.

Organisme extrêmement léger, un agronome de Région se trouve à sa tête et coordonne l'action des Agronomes de secteur. En liaison permanente avec les Préfets dont dépendent leurs Régions il veille à l'application des règlements des Paysannats, intervient en cas de litiges avec les Paysans entre eux et l'Administration, anime les comités de distribution.

#### 3.3. Le secteur est une entité réelle qui regroupe plusieurs périmètres placés sous l'autorité d'un Agronome de secteur il s'intéresse aux aspects :

- techniques dans les périmètres où les actions sont exécutées par l'intermédiaire des vulgarisateurs et moniteurs,
- économiques dans les coopératives où ils contrôlent les gérants et comptables.

C'est au niveau du secteur que s'opère la décentralisation indispensable pour mener à bien les tâches opérationnelles.

II. DIRECTION DES TRAVAUX.

1. Personnel

1.1. Personnel expatrié.

Organisme	Fonction	Nombre
F.E.D.	Directeur du Projet	1
	Comptable	1
	Agronome Région	1
	Agronomes de secteurs	2
A.F.V.P.	Techniciens supérieurs en Agriculture	2
	Agent de commercialisation	1
	Animatrice rurale	1
	Infirmière	1
	Monitrice d'enseignement rural	1
	Spécialiste des bâtiments	1
	Technicien supérieur en agriculture	1
Volontaires Allemands		

Tout le personnel expatrié est à la charge du FED ou des organisations les ayant mis à sa disposition, le poste prévu pour les frais d'encadrement expatrié se monte à 69.000.000 F.Rw. pour les cinq années pendant lesquelles devront se dérouler le projet.

1.2. Personnel Rwandais.

Organisme de financement	Fonction	Nombre
Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage	Agronomes	6
	Assistants	2
	Vulgarisateurs	19
	Moniteurs	23
O.C.I.R.	Moniteurs	8
Commune	Moniteurs	12
ISAR	Moniteurs	1
OBM	Gérants et comptables Coopératives	14
	Secrétaires	3
	Caissiers	1
Projet FED	Comptables	3
	Dactylographe	1
	Dessinateur	1
	Vulgarisateurs	8
	Moniteurs	21

Le projet prévoit pour les cinq années à venir un montant de 16.480.000 F.Rw. à la charge du FED. Il est prévu pour renforcer l'action, que 16 vulgarisateurs et 50 moniteurs agricoles seront pris en charge par le FED. Il y aura donc lieu de recruter 8 vulgarisateurs et 29 moniteurs. Ceux-ci devraient, en fait, être spécialisés pour la conduite de l'opération de vulgarisation des engrais.

Il est à signaler que l'on rencontre des difficultés pour le personnel pris en charge par des Ministères ou Organismes autre que l'O.B.M. Ce personnel n'étant pas appointé par l'O.B.M. ou par le projet est payé directement par les organismes qui le gère ce qui a pour conséquence un affaiblissement de l'autorité des cadres chargés de la commander :

... que l'on peut être amené à prendre à leur égard n'étant pas immédiates.

2. Moyens de transports.

2.1. Autos.

Marque	Véhicule de service	Véhicules personnels	Total
Peugeot 204	1		1
V.W.	9		9
Peugeot camionnette	1	4	5
Land Rover	1		1
Combi V.W.	1		1
<b>T O T A L</b>	<b>13</b>	<b>4</b>	<b>17</b>

2.2. Motocyclettes.

Marque	Affectation	Nombre
Honda	Personnel agronomie	10
Honda	Service construction	2
		<b>12</b>

2.3. Bicyclettes.

Nombre	Affectation
1	Direction du Projet O.B.M.
6	Région Bugesera
5	Secteur Nord Mayaga
3	Secteur Centre Mayaga

2.4. Camions.

Marque	Nombre	Affectation
Camion Fiat	1	OBM Kigali
Camion Fiat	2	OBM Butare
Camion Magirus	1	OBM Butare
Camion benne Fiat	1	Service construction
Camionnette	1	Service construction

Le projet prévoit sur cinq ans l'achat de huit voitures, dix motocyclettes, vingt bicyclettes. Il est prévu sur le devis en cours l'achat de deux autos, trois motocyclettes, dix bicyclettes. 16.070.000 F.Rw. sont prévus à la convention pour l'achat des moyens de transport et leur fonctionnement.

3. Matériel de bureau et fournitures.

Deux millions ont été affectés, pour les cinq ans, à ce poste, il prévoit, en particulier, l'achat d'émetteurs-récepteurs pour les liaisons entre Kigali et les secteurs.

Pour les frais de fonctionnement il doit être tenu compte :

- une réorganisation administrative interne,
- de l'impératif de mettre en place des imprimés permettant, en vue de statistiques économiques et comptables l'enregistrement des données, la réalisation de contrôles.

### III. L'action coopérative.

#### 1) Aspect et formes des coopératives.

L'activité des coopératives est règlementée par la loi portant statuts des coopératives promulguée dans le Journal Officiel du 22 novembre 1966.

Celle-ci prévoit l'agrément des coopératives, un contrôle administratif et financier.

Elle leur donne le caractère de sociétés de personnes à capital et personnel variable.

Ce texte dote l'Administration des moyens qui devraient lui permettre d'exercer son rôle de contrôle.

Les coopératives mises en place dans les paysannats s'intéressent aux activités des Paysans dont elle deviennent l'auxiliaire dans les actes économiques d'échange de biens ou de produits.

Elles remplissent trois fonctions essentielles :

- approvisionnement
- commercialisation
- mise à la disposition de biens de consommation.

Elles sont organisées sous la forme de coopératives de section, ce qui est justifié par leur étendue territoriale.

#### 2) Les résultats obtenus.

Ceux-ci se situent essentiellement sur le plan de la commercialisation et de la vente de biens de consommation.

Ils sont fonctions en principe :

- du besoin que ressentent les paysans d'avoir une coopérative
- de l'efficacité du personnel mis en place par l'OBM, mais appointé par les coopératives.

En fait, les coopératives apparaissent aux paysans comme des organismes qui leur sont étrangers et qui sont une émanation de l'Administration.

Dans l'ensemble les coopératives n'atteignent pas un volume d'affaire, surtout à leur début, compatible avec le fonctionnement d'une entreprise de service, ce qui rend les charges en personnel et en stocks disproportionnées par rapport au volume d'affaires et surtout à la valorisation de celui-ci, à la cadence des ventes, aux conditions d'approvisionnement.

L'étendue des paysannats, l'absence de formation et d'information au niveau des coopérateurs rend difficile une participation effective de ceux-ci.



Actuellement on se trouve devant la situation

suivante :

- apathie des Paysans, qui ne se sentent pas concernés par les actions entreprises,
- tendance à considérer l'assistance de l'OEM comme un dû, ce qui se trouve aggravé par un manque de coordination, à l'échelon national, dans toutes les opérations de commercialisation, à l'exception de celle du café qui est organisée dans le cadre des activités de l'O.C.I.R.

Il serait nécessaire, dans les années à venir que des réformes portent :

- sur l'adaptation des statuts de coopératives,
- sur une organisation de la commercialisation à l'échelon national,
- sur une intensification de la formation coopérative au niveau des paysans, permettant d'obtenir la participation effective des coopérateurs.

2.1. Les résultats en matière de commercialisation du café.

Coopératives	Tonnage	%
Nyamata	114.763	12,3 %
Jenda	73.635	7,9 %
Gitovu	59.378	6,4 %
Rutabo	57.920	6,2 %
Munyinya	120.791	12,9 %
Mututu	39.572	4,2 %
Gakoma	162.803	17,4 %
Muyaga	118.103	12,7 %
Ntyazo	107.413	11,6 %
Kibilizi	43.275	4,6 %
Ruyenzi	35.482	3,8 %

La campagne café s'est déroulée dans de bonnes conditions, la production, légèrement retardée a afflué au début de la campagne.

On a noté une augmentation assez sensible de la production par rapport à l'année précédente.

Dans l'ensemble, les expéditions sur l'usine ont été contrôlées soigneusement par le personnel de l'OEM : agronomes, vulgarisateurs, gérants de coopératives.

Des difficultés en moyens de transport ont retardé, au début, l'enlèvement du café et son acheminement sur Kigali.

L'approvisionnement :

- en espèces pour les achats
- en sacherie, a été satisfaisant.

En milieu de campagne la pénurie en carburant, due à la fermeture des frontières a entravé la bonne marche des transports, mais la capacité de stockage dont disposait l'OBM a permis d'y pallier.

Le café a été acheté à l'OBM par l'usine à 39 F.Rw. le kg, rendu usine Kigali jusqu'au 15 août. Il a été payé jusqu'à cette date, 36 F. au producteur, les coopératives bénéficiant d'une commission fixe de 1 fr. au kg de café, rendu usine, et agréé par elle. Les frais de transport étant à la charge de l'OBM.

A partir du 15 août, jusqu'au 19 septembre ce prix a été ramené à 38 frs le kg, le café commercialisé étant un café d'arrière-saison.

Le café, du début de la saison jusqu'à mi-septembre a été livré à Rwandex. Les livraisons ont ensuite été effectuées sur Makandji au prix de 37 F. le Kg.

Si l'on examine les résultats par coopérative on constate que le potentiel de production est moindre pour le Bugesera que pour le Mayaga ce qui s'explique par :

- l'ancienneté des paysannats et l'âge des caféiers,
- la nature des sols.

2.2. Les résultats en matière de commercialisation des produits vivrières.

Régions	Secteurs	Coopéra- tive	Sorgho	Maïs	Manioc	Soja	Harucits	Arachi- de
Mayaga	Nord Mayaga	Jenda	40,341					
		Rutabo	97,255	9,343	7,671	2,373	39,250	5,725
		Gitovu	70,944	0,322		0,360	13,358	6,775
	Cent. Mayaga		62,986	10,770	41,306	1,638	23,479	2,678
	Sud Mayaga	Gakoma	11,241	0,139	0,151	0,234	3,531	0,444
		Muyaga	23,022	0,291	0,121	0,057	11,717	0,702
		Ntyazo	16,030	-	-	0,088	4,062	0,792
Bugesera			113,153	4,317	18,234	2,612	37,930	-
		TOTAL	434,972	25,182	67,483	7,362	133,327	17,116

La commercialisation des produits vivriers se trouve handicapée :

- par une inorganisation des marchés à l'échelon national,
- par le non-respect des règlements des paysannats, à l'intérieur desquels des commerçants viennent pour effectuer leurs activités, au détriment des coopératives.

Il est à noter que 1971 a été une mauvaise année pour la récolte des haricots, en particulier pendant la seconde saison. Les achats en février - mars 71 vraisemblablement à la suite des déboires des années précédentes, les haricots ayant été conservés et attaqués par des charançons, ont été extrêmement restreints.

Pour le maïs, l'écoulement pose un problème. Notre principal acheteur était l'ISAR qui trouve maintenant sur le marché des tourteaux d'arachides à des prix moins élevés. Il est à noter que la conservation du maïs est d'autant plus difficile que celui-ci est attaqué, sur pied, avant la récolte par un borer.

2.3. Les résultats en matière de vente de produits de consommations.

Régions	Cooperatives	Chiffre d'Affaire	%
Bugesera	Kanzenze	1.263.658	17,3
	Gihinga	909.422	12,3
	Nkanga	521.120	7,1
	Jenda	324.102	4,3
	Rutabo	696.392	9,5
	Gitovu	353.370 (1)	4,8
	Munyinya	1.121.066	16,5
	Gakoma	873.591	11,9
	Muyaga	540.602	7,3
	Ntyazo	664.478	9,0
	T O T A L	7.267.801	100 %

On remarquera que le chiffre d'affaires est plus important pour les coopératives du Bugesera que pour celles du Mayaga, la concurrence, en particulier celle de Trafipro n'existant pas.

L'activité de ventes de biens de consommation est essentiellement une activité de service et seuls doivent être vendus les articles répondant aux besoins réels des populations de façon à accélérer les roulements des stocks.

3) Situation des coopérateurs et du capital social.

3.1. Situation des coopérateurs.

Régions	Secteurs	Coopératives	Nombre des coopérateurs
Bugesera	Bugesera	Nyamata (kanzenze)	672
	Nord et Sud	Nkanga	97
Mayaga	Mayaga Nord	Gitovu	691
		Rutabo	958
	Centre Mayaga	Munyinya	963
		Mututu	521
		Muyaga	817
	Sud Mayaga	Gakoma	1.049
		Ntyazo	702
	T O T A L		6.470

(1) chiffre non contrôlé.

L'ensemble des parcelles étant de 17.069, le % des coopérateurs est de 37 % mais l'on doit noter l'existence de pré-coopératives à Jenda, Mugina, Gihinga qui sont ou vont être dotées de magasins coopératifs. Des hangars sont également prévus à Kigusa et à Mututu, ainsi qu'à Ntyazo, l'actuel hangar ne répondant pas aux besoins.

Un effort doit être fait.

- Quant à la formation des membres des conseils d'administration,
- Quant à la formation des coopérateurs pour qu'il y ait une participation effective de la population à l'action coopérative.

### 3.2. Le capital social.

La situation se présente comme suit :

Régions	Secteurs	Coopératives	Capital social
Bugesera	Bugesera Nord et Sud	Nyamata (Kanzenze)	66.700 F.
		Nkanga	9.750 F.
Mayaga	Nord Mayaga	Gitovu	210.650 F.
		Rutabo	290.650 F.
	Cent. Mayaga	Munyinya	374.130 F.
		Mututu	52.200 F.
		Muyaga	123.100 F.
	Sud Mayaga	Gakoma	238.250 F.
		Ntyazo	347.750 F.
		<b>T O T A L</b>	<b>1.713.180 F.</b>

Un inventaire des parts sociales est en cours et la mise en place d'un registre de contrôle servant à leur enregistrement et à celui du capital social est entrain de s'effectuer. Nous avons déploré au cours des années passées des détournements, de la part de dirigeants de coopératives qui ont encaissé des parts sociales sans délivrer de reçus.

### 3.3. Objectifs pour 1972.

Avec les réalisations dans le cadre du programme des constructions communautaires, l'OBM disposera de hangars dans les périmètres de : Kanzenze, Kigusa, Mugina, Jenda, Rutabo, Gitovu, Munyinya, Mututu, Ntyazo, Gakoma, Muyaga.

Il serait souhaitable, lors de la création des nouvelles coopératives que tout soit mis en oeuvre pour réaliser une éducation des nouveaux coopérateurs.

Etant donnée l'importance de chaque coopérative, il serait indispensable qu'entre le coopérateur et la section de coopérative soient mis en place des groupements informels qui permettraient de mieux diffuser cette éducation et de former les coopérateurs.

IV. Aspect Economique.1) Population des paysannats.

Régions	Périmètres	Nombre de foyers	Veufs,	Ménages	Enfants
Bugesera	Kanzenze	1.086	91	995	2.872
	Maranyundo	648	150	498	2.032
	Rugeyo	1.102	310	800	3.212
	Kigusa	857	306	551	2.295
	Gihinga	984	127	857	2.622
	Nkanga	364	24	340	1.248
	Mayaga	Mugina	1.362	193	1.169
Jenda		973	170	803	3.174
Rutabo		1.124	62	1.062	4.411
Gitovu		1.041	56	985	3.694
Munyinya		1.444	198	946	3.300
Mututu		1.285	124	1.161	3.424
Mbuye		766	130	586	2.096
Muyaga		Chiffres non parvenus - Recensement en cours			
Gakoma		1.449	162	1.287	4.864
Ntyazo		739	139	932	3.272
Ruyenzi	1.160	120	1.080	3.927	

La moyenne d'enfants par ménage est de l'ordre de 3,74. Cette situation est préoccupante, pour l'avenir.

Peut-être serait-il souhaitable que des établissements d'enseignement (université de Butare, Ecole d'Agriculture de Butare par exemple) effectuent une enquête en milieu paysannat, sous forme de travaux pratiques afin de pouvoir déterminer une pyramide des ages.

2) Revenus des paysans.

Ce revenu est théorique et il tient compte :

- de la commercialisation du café par paysans,
- de la valeur des quantités des produits vivriers qu'il a pu obtenir.

Les revenus provenant de l'élevage et du petit élevage, ceux-ci étant difficilement chiffrables, n'interviennent pas.

Pour ces calculs on admettra les superficies suivantes :

- caféiers en production 200 pieds soit 10 ares
- Bananes : 25 ares
- Haricots : 40 ares
- Arachides : 5 ares
- Sorgho : 40 ares
- Maïs : 20 ares
- Pommes de terre : 10 ares
- Patates : 20 ares
- Manioc : 10 ares

Cultures et	Superficie moyenne cultivée	Production à l'are	Production par paysan	Prix au kg	Revenus bruts
Café	10 ares	1 T/ha	100 kg	36	3.600 F.
Bananes	25	110	2.750 kg	2	5.500 F.
Haricots	40	9	360 kg	8	2.800 F.
Arachides	5	9	45 kg	22	990 F.
Sorgho	40	11	440 kg	4	1.760 F.
Maïs	20	12	240 kg	4,5	1.080 F.
Pommes de terre	10	50	500 kg	6	3.000 F.
Patates	20	40	800 kg	4	3.200 F.
Manioc	10	120	1.200 kg	5	6.000 F.
<b>T O T A L</b>	<b>180</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>28.110 F.</b>

Si l'on déduit des cultures vivrières les quantités qui sont consommées on arrive au revenu monétaire du paysan. Celles-ci peuvent être estimées à :

Bananes	1.980 kg donc	770 kg commercialisés	soit	1.540 F.
Haricots	324 kg donc	36 kg commercialisés	soit	288 F.
Arachides	40 kg donc	5 kg commercialisés	soit	110 F.
Sorgho	390 kg donc	50 kg commercialisés	soit	200 F.
Maïs	228 kg donc	12 kg commercialisés	soit	54 F.
Pomme de terre	425 kg donc	75 kg commercialisés	soit	450 F.
Patates	720 kg donc	80 kg commercialisés	soit	320 F.
Manioc	1.020 kg donc	180 kg commercialisés	soit	900 F.
			<b>TOTAL :</b>	<b>3.862 F.</b>

auxquels il convient d'ajouter les revenus provenant du café ce qui amène à un revenu monétaire moyen de 3.600 F. + 3.862 F. = 7.462 F.

On remarquera que la commercialisation des produits vivriers représente : 51,7 % des entrées et que le café, grâce à l'action de l'OEM est payé à 36 F. au lieu de 35 F. le kg. C'est donc par une augmentation, soit la productivité de la caféiculture, soit des prix à l'achat du café que l'on pourra augmenter sans risque d'inflation, les revenus des paysans.

V. DIFFICULTES RENCONTREES.

1° Comptabilité : Pendant les deux dernières années quatre comptables faisant partie du personnel expatrié mis à la disposition de l'OBM par le FED ont fait de bref séjour au Rwanda dans le cadre du projet financé par le FED. Jusqu'à ce jour aucun résultat comptable n'a été présenté c'est ainsi que le bilan de 1970 n'est pas encore sorti et que la comptabilité de 1971 n'est pas à jour.

N.B. Le bilan de 1970 avait été fait, mais le nouveau comptable mis à la disposition du projet l'a déclaré faux et établit un nouveau bilan pour l'année 1970 bilan qu'il a commencé en mars 1971.

Il serait souhaitable que l'OBM dispose d'un agent sortant de la section économique du Groupe scolaire de Butare, ce dernier aura une formation plus poussée que les agents sortant du C.F.C.C.A.

2° Agronomie : Il est à signaler que l'on rencontre de nombreuses difficultés pour le personnel pris en charge par des ministères ou organismes autres que l'OBM, le personnel n'étant pas payé par le projet OBM, mais directement par les organismes qui le gèrent, ce qui a pour conséquence un affaiblissement de l'autorité des cadres chargés de le commander, les sanctions que l'on peut être amené à prendre à leur égard n'étant pas immédiates. Pour parer à cet inconvénient nous comptons, lors de l'établissement du devis 1972-1973, prévoir une augmentation du personnel payé par l'OBM. La convention de financement prévoit en effet un montant de 16.480.000 F.Rw. pour le personnel Rwandais.

ANNEXE I : PROGRAMMATION DE LA COOPERATION BELGO-RWANDAISE 1971-75.

PROGRAMME ET SPECIFICATION DES PROJETS EN COURS

ESTIMATION EN F.R.W. (par année et pour la période)

PROJETS.

I. SECTEUR AGRICULTURE ET ELEVAGE.

	1971	1972	1973	1974	1975	TOTAL 1971-1975
1. Programme de multiplication et de diffusion de semences sélectionnées	7.000.000	10.000.000	8.000.000	4.000.000	2.000.000	31.000.000
2. Subvention à l'ISAR	18.000.000	28.000.000	25.000.000	30.000.000	25.000.000	126.000.000
3. Aménagement et mise en valeur du marais de la Nyabugogo	25.000.000	-	-	-	-	25.000.000
4. Aménagement et mise en valeur du marais de la Mukunguri	7.200.000	37.800.000	-	-	-	45.000.000
5. Paysannat d'Icyanya (non compris hydraulique rurale)	-	18.800.000	22.800.000	18.800.000	18.500.000	78.900.000
6. Projet de développement de la théiculture à Kitabi	22.000.000	38.000.000	48.000.000	12.500.000	9.000.000	129.500.000
7. Valorisation des ressources apicole	2.400.000	3.400.000	-	-	-	5.800.000
8. Ferme de Rubirizi	850.000	1.410.000	740.000	-	-	3.000.000
9. Programme zootechnique au Mayaga	-	2.300.000	2.900.000	3.150.000	3.000.000	11.350.000

.../...



II. SECTEUR DEVELOPEMENT COMMUNAUTAIRE.

10. Développement communautaire en région de Kibungo et de Rusumo (A.I.D.R.)	42.000.000	38.000.000	30.000.000	24.000.000	18.000.000	152.000.000
11. Développement global rural à Taba et à Runda (I.B.O.)	2.000.000	2.000.000	2.000.000	2.000.000	2.000.000	10.000.000
12. Développement urbain à Kigali (I.B.O.)	2.200.000	2.000.000	2.000.000	2.000.000	2.000.000	10.200.000
13. Développement rural dans la région de la Crête Congo-Nil (I.V.A. - BOIRENBOND)	1.000.000	1.000.000	1.000.000	1.000.000	1.000.000	5.000.000
14. Développement communautaire dans les communes de Nyamabuye et Mushubati	2.000.000	1.500.000	1.500.000	1.500.000	7.500.000	14.000.000

III. SECTEUR TRAVAUX PUBLICS.

15. Construction d'un hangar fret et de l'aérogare à l'aéroport de Kigali	-	10.000.000	20.000.000	28.000.000	-	58.000.000
16. Construction et équipement du centre hospitalier de Kigali	20.000.000	-	-	-	-	20.000.000
17. Construction de logements	34.000.000	21.000.000	-	-	-	55.000.000
18. Abattoir de Kigali	-	20.000.000	-	-	-	20.000.000
19. Hydraulique rurale	10.000.000	-	100.000.000	40.000.000	-	150.000.000
20. Asphaltage d'avenues à Kigali	15.000.000	15.000.000	15.000.000	15.000.000	15.000.000	75.000.000
21. Equipement d'un service de cartographie	3.500.000	-	-	-	-	3.500.000
22. Equipement d'un bâtiment pour le bureau pédagogique	-	4.000.000	-	-	-	4.000.000
23. Contrepartie dans la construction de la route Kigali - Gatuna	20.000.000	30.000.000	30.000.000	10.000.000	-	90.000.000
24. Pont Ndiza-Ndusu	-	6.000.000	-	-	-	6.000.000
25. Construction et équipement d'un bâtiment pour les services de la Présidence et d'un bâtiment pour le Ministère du Commerce, des Mines et de l'Industrie	-	20.000.000	20.000.000	20.000.000	-	60.000.000

.../...

IV. SECTEUR COMMUNICATIONS ET TELECOMMUNICATIONS.

26. Installation d'un réseau de micro-ondes entre les chefs lieux de préfecture	36.000.000	-	-	-	-	36.000.000
27. Fonds de suppléance pour le fonctionnement et l'entretien de l'aéroport de Kigali	-	2.000.000	2.000.000	2.000.000	2.000.000	8.000.000

V. SECTEUR ENSEIGNEMENT ET FORMATION.

28. Déficit d'exploitation de l'Ecole Technique Officielle de Kicukiro	5.600.000	6.000.000	6.000.000	6.000.000	6.000.000	29.600.000
29. Intervention dans le projet d'extension de la Faculté de Médecine de Butare en Collaboration avec l'Université de Gand	34.000.000	44.000.000	48.000.000	52.000.000	56.000.000	234.000.000
30. Intervention dans les frais de gestion du Centre Hospitalier de Kigali par METROPOLICAL	16.000.000	20.000.000	22.000.000	24.000.000	26.000.000	108.000.000
31. Subvention dans les frais de fourniture ou interventions médicales (FOMETRO - AMDAC - FOFERDA - HOME POUR HANDICAPES DE GATAGARA)	13.000.000	15.000.000	17.000.000	19.000.000	21.000.000	85.000.000

VII. SECTEUR INDUSTRIE ET PETITE INDUSTRIE.

32. Atelier de confection (CEDES)	4.000.000	-	-	-	-	4.000.000
-----------------------------------	-----------	---	---	---	---	-----------

TOTAL GENERAL DES PROJETS EN COURS	342.750.000	397.210.000	423.940.000	314.950.000	214.000.000	1.692.850.000
------------------------------------	-------------	-------------	-------------	-------------	-------------	---------------

NOUVEAU PROGRAMME ET SPECIFICATIONS Y RELATIVES.  
ESTIMATION EN F.R.W. (par année et pour la période).

PROJETS.

I. SECTEUR AGRICULTURE ET ELEVAGE.

1. Paysannat de Bugesera-Est  
(5 périmètres agro-pastoraux)
2. Cartographie (couverture aérienne et cartes  
photogrammétriques)
3. Extension du projet de développement de la  
théiculture en préfecture de Gikongoro
4. Projet sylvicole en préfecture de Gikongoro

II. SECTEUR ENSEIGNEMENT ET FORMATION.

5. Intervention dans le projet de formation  
d'Ingénieurs Civils en collaboration avec  
l'Université de Gand

III. SECTEUR INDUSTRIE ET PETITE INDUSTRIE.

6. Participation au programme touristique
7. Valorisation de la banane (études et usine  
pilote)

IV. DIVERS.

8. Etudes
9. Imprévus

	1971	1972	1973	1974	1975	TOTAL 1971-1975
1. Paysannat de Bugesera-Est (5 périmètres agro-pastoraux)	20.000.000	10.000.000	25.000.000	15.000.000	5.000.000	75.000.000
2. Cartographie (couverture aérienne et cartes photogrammétriques)	10.000.000	10.000.000	-	10.000.000	-	30.000.000
3. Extension du projet de développement de la théiculture en préfecture de Gikongoro	-	-	-	-	80.000.000	80.000.000
4. Projet sylvicole en préfecture de Gikongoro	-	-	-	-	70.000.000	70.000.000
<u>II. SECTEUR ENSEIGNEMENT ET FORMATION.</u>						
5. Intervention dans le projet de formation d'Ingénieurs Civils en collaboration avec l'Université de Gand	-	-	-	-	20.000.000	20.000.000
<u>III. SECTEUR INDUSTRIE ET PETITE INDUSTRIE.</u>						
6. Participation au programme touristique	26.250.000	21.790.000	34.060.000	177.050.000	35.850.000	295.000.000
7. Valorisation de la banane (études et usine pilote)	-	-	-	5.000.000	45.000.000	50.000.000
<u>IV. DIVERS.</u>						
8. Etudes	-	-	-	10.000.000	20.000.000	30.000.000
9. Imprévus	21.000.000	23.000.000	25.000.000	28.000.000	30.000.000	127.000.000
<b>TOTAL GENERAL NOUVEAU PROGRAMME</b>	<b>77.250.000</b>	<b>64.790.000</b>	<b>84.060.000</b>	<b>245.050.000</b>	<b>305.850.000</b>	<b>777.000.000</b>
Réserve encore à affecter	-	-	-	-	96.150.000	96.150.000
<b>TOTAL GENERAL 1971 - 1975</b>	<b>420.000.000</b>	<b>462.000.000</b>	<b>508.000.000</b>	<b>560.000.000</b>	<b>616.000.000</b>	<b>2.566.000.000</b>

N° Comptable	Projet	Evaluation 1971	Evaluation actuelle	Convention de financement	Observation
	<b>I. COOPERATION GENERALE.</b>				
	- Organisation théâtrale et culture du pyrèthre (5 ans)	75.000.000	106.428.000	-	Statuts de l'O.N.D.T. en préparation
	- Formation des cadres nécessaires aux projets de Développement agricole et rural	130.000.000	80.000.000	-	Il s'agit de la continuation du C.F.C.C.A. Etude Sledsens remise en décembre 1970. Visite Deman en mai 1971. Proposition du Secretariat d'Etat au Plan National de Développement d'orienter la formation vers les actions théicoles et de créer un centre théicole spécialisé (télégramme 746 du 5 mai 1971). Contrat ST/719 du 13.5.71 avec le professeur Dans de l'Institut für Entwicklungs politik de Fribourg pour 12 mois. Fermeture du C.F.C.C.A. le 31.12.71. Fin de l'étude Sledsens sur le développement de la théiculture (juillet 1971). Le F.E.D. attend les conclusions de l'étude.
	- Etude de mise en valeur des vallées sèches	10.000.000	-	-	Ecarté
	- Etude de mise en valeur des régions d'altitude	10.000.000	-	-	Ecarté
	- Equipement administratif	50.000.000	-	-	Idem
	- Centrale des services	(50.000.000)	-	-	Idem
3012.052.14.07	- CRAFAG	-	24.527.800	1046 du	Il s'agit de la formation (niveau secondaire) de 90 unités pendant 3 ans dans les domaines agricole, artisanal et de l'habitat par les méthodes audio-visuelles. Contrat à passer avec l'U.R.G.
			26.11.71		

.../...

Bourses d'études et de Stage	(180.000.000)	160.000.000	Utilisation suivant présentation des candidats.
Foires et expositions	( 10.000.000)	5.000.000	
Assistance technique non liée aux projets :			
- Energie : 2 unités pour 5 ans	20.000.000		Baccot et Willinck
- Plan : 3 unités pour 5 ans	30.000.000		Tordeur, Zokke et Giorgi. Les deux premiers ne sont plus en place
- Travaux Publics : 1 unité pour 5 ans	10.000.000		Fourni par l'assistance Allemande (Wrede)
- Minagri : 1 unité pour 5 ans	10.000.000		Fourni par l'assistance belge (Roggeman)
- Commerce : 2 unités (3 et 2 ans)	10.000.000		
<b>II. AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL.</b>			
<b>A. Théiculture.</b>			
- Extension thé villageois Mulindi (250)	30.000.000	70.892.000	300 ha Mulindi-Rushaki. Demande de financement par lettre 1649 du 13.10.1971
- Extension Cychoha-Rukeri (450 ha) : projet mixte thé et vivrier	170.000.000	231.248.000	600 ha. Demande de financement par lettre n° 2050 du 14.12.70
- Plantation lata 750 ha (ou projet de remplacement)	200.000.000	236.259.500	Double projet pour 800 ha : a) villageois 550 ha pour 149.267.000 F.Rw. et b) bloc = 250 ha pour 86.992.000 F.Rw. Demande de financement par lettre 1649 du 13.10.1971.
- Etude nouveau projet thé à altitude 500 ha	5.000.000	-	
- Exécution dito	100.000.000	-	
- Usine Gisakura	70.000.000	90.000.000	Anciennement 2e FED. Accord de principe du FED depuis octobre 1971. Adjudication sera lancée l'année prochaine
- Usine Mulindi II	70.000.000	(74.000.000)	Ecarté et remplacé par agrandissement de l'actuelle usine. Exécution par autofinancement combiné avec crédit de la Banque Rwandaise de Développement.
- Usine Pfunda II	70.000.000	-	Ecarté

- Usine Shagasha II.	70.000.000	70.717.400	Extension de l'actuelle usine pour porter sa capacité à 1800 T/an. Demande de financement par lettre 1204 du 7.8.1971. Réévaluation suite mission CHILTZ (novembre 1971).
- Usine Cyohoha-Rukeri	70.000.000	100.000.000	L'usine de Mulindi agrandie usinera la production de Cyohoha-Rukeri en attendant interressement des firmes privées. Réticence du FED, sauf en cas d'échec des pourparlers avec les privés. Pas avant le 4e F.E.D.
- Usine Mata	70.000.000	-	Au début la production de Mata sera traitée par l'usine de Kitabi (financement belge). Construction ultérieure proposée à la B.A.D.
- Complément Gatandara-Shagasha et Mwaga-Gisakura	-	160.926.000	Réalisation de 100 ha à Gisakura, Augmentation usine Shagasha jusqu'à 1200 T/an, prolongation de l'A.T. et du programme engrais. Demande de financement par lettre n° 1204 du 7.8.71. Evaluation mission CHILTZ (novembre 1971)
- Usine Bushiru (Ramba-Gaseke).	-	(100.000.000)	Demandée lors de la mission CHILTZ. Réticence du FED.
- Plantations villageoises Ramba-Gaseke (Bushiru) 500 ha	-	(110.000.000)	Inclus dans le programme des 2.700 ha présenté au FED par lettre n° 606 du 4.5.71. Refusé lors de la mission CHILTZ (novembre 1971).
- Plantation villageoise Nyanumba - Kanama 250 ha	-	( 90.000.000)	idem que ci-dessus. Proposé à l'O.I.C.

.../...

310.333.14.01	Plantations villageoises Akirabo 500 ha	(110.000.000)		Idem que Ramba-Caseke (Bushiru). Proposé dans programme quinquennal de coopération avec la Belgique.
	Plantations villageoises Giciye	-		Réticence de FED. Proposé à la Banque Mondiale.
	Prolongation A.T. thé (usines et plantations)	30.000.000	34.120.000	Inclus dans le projet "Complément Gandara-Shagasha et Mwaga-Gisakura (voir plus haut).
	<u>B. Actions de Développement Rural.</u>			
	Reconduction de l'Assistance Technique à l'OEM	60.000.000	175.000.000	En cours. Financement ne couvrant pas les usines à café.
	Extension paysannats : 2 périmètres vivriers	60.000.000	-	Ecarté
	Création d'un périmètre d'élevage + éradication tsé-tsé par stérilisation des mâles	20.000.000	-	Idem
	Compléments équipements communautaires, adduction d'eau, reboisement au Mayaga	50.000.000	110.000.000	Actuellement limité à l'adduction d'eau au Sud du Mayaga et au Bugesera. Etude pour 10 millions de F.Rw. demandé par lettre 980 du 21.6.71. (A confier à l'A.I.D.R.).
	<u>Développement régional et Aide Structurelle.</u>			
	Projet pilote en préfecture de Gitarama	200.000.000	100.000.000	Réticence du FED
	Idem Gisenyi	100.000.000	-	Ecarté
	Idem Butare	100.000.000	-	Ecarté

.../...

- 5 usines de dépulpage de café	100.000.000	(100.000.000)	Dossier en préparation au Minagri
- Reprise des études de l'aménagement de la vallée de Nyabarongo	30.000.000	20.000.000	Actualisation de l'étude SOGINCO et actualisation des études agronomiques et économiques. Accord de principe du FED
- Mise en valeur des grands marais		100.000.000	Réticence du F.E.D.
C. <u>Elevage</u>			
- Elevage du porc à Butare	50.000.000	40.000.000	Dossier en instance au Minagri
- Equipement vétérinaire et zootechnique	50.000.000	-	Réticence du FED
D. <u>Sylviculture.</u>			
- Boisement à Kigali pour poteaux	20.000.000	-	Ecarté
- Boisement en altitude pour bois d'oeuvre	30.000.000	-	Ecarté. Repris par la Belgique
E. <u>Pyrrhiculture.</u>			
- Achèvement du projet 2e F.E.D.		38.000.000	Prolongation de l'A.T. et de la construction de nouveaux séchoirs.
- Extension plantations			Demande de financement par lettre n° 1669 du 9 novembre 1971. Evaluation lors de la visite de Monsieur CHILTZ. (novembre 1971).
			Actions hors paysannat. Etude en cours par ILACO.
III. <u>ENERGIE.</u>			
- Construction ligne H.T. Kigali-Kigoma		265.000.000	Une provision de 160.000.000 avait été constituée sur le deuxième FED.
- Construction lignes M.T. départ Kigoma		335.000.000	Seul le solde doit grever le troisième FED. Convention de financement en préparation
- Complément pour construction ligne MT. Ntaruka-Ruhengeri	620.000.000	9.400.000	
- Construction ligne MT. Shagasha-Gisakura		25.000.000	Dépend de l'étude qui s'effectue sur le deuxième FED par Regideso.



- Poursuite projet méthane Gisenyi	50.000.000		Ecarté
- Construction ligne H.T. Kigoma-Mururu		550.000.000	-Dépend de l'étude qui s'effectue sur le deuxième FED par Lahmeyer
- Construction centrale de Mukungwa		650.000.000	-Dépend de l'étude à effectuer sur le deuxième F.E.D.
- Etude Ruzizi II		33.000.000	-Demande conjointe Rwanda-Zaïre en négociation depuis novembre 1971.
- Société d'études		25.000.000	-En suspens. Négociations tripartites en cours
<b>IV. INDUSTRIALISATION.</b>			
- Petits projets groupés	100.000.000	100.000.000	-Dossier en instance à la BRD et au Mini-commerce. A présenter à la Banque Européenne d'Investissements pour les crédits et au FED pour bonification d'intérêt.
- Participation à la création d'une usine textile	100.000.000		-Ecarté
- Participation au projet d'extraction industrielle du gaz méthane	200.000.000		-Ecarté
<b>V. TOURISME.</b>			
- Hotel de 60 chambres à Cyangugu	60.000.000		-Le FED est plutôt réservé à l'égard des projets touristiques
<b>VI. ROUTES.</b>			
- Pont de Gatumba	40.000.000	95.000.000	- Convention de financement en instance d'être signée
- Amélioration de la route Gitarama-Ruhengeri	120.000.000		-Probablement sur le quatrième FED. Le FED pense que le trafic sur cette route peut continuer assez bien sur la route existante pendant un temps relativement grand.
- Amélioration de la route Cyangugu-Ntendezi	50.000.000	50.000.000	-Etude en cours par les Ponts et Chaussées

		1018 du 14/7/71	
3105.141.14.02	- Etude axe Kigali-Akanyaru	30.000.000	- Contrat d'études avec RHEIN - RUHR en préparation
	- Exécution dito	550.000.000	- Dépend de l'étude
	- Etude et exécution 7 km Cyangugu à la route bitumée de Bujumbura et étude de 8 km de Bugarama à la frontière Buru- ndi	80.000.000	- Ecarté
	- Etude de l'axe Kigali-Ruhengeri	30.000.000	"
	<u>VII. EQUIPEMENT SOCIAL.</u>		
	<u>A. Education.</u>		
	- Clinique universitaire	30.000.000	- Le projet a débordé le cadre initial et devenu Faculté de Médecine à Butare. Demande de financement par lettre n° 1223 du 2 décembre 1971.
			- Ecarté
	- Faculté d'Agronomie	40.000.000	
	- 2 Collèges pour garçons et 1 collège pour filles	120.000.000	
	- Ecole Technique Travaux Publics	30.000.000	
	- Ecole Technique Agricole	36.000.000	
	- Collège humanités commerciales	60.000.000	
	- Trois Centres ruraux artisanaux	24.000.000	
	- Equipement I.P.N.	20.000.000	
			- En instance au Minéduc
	- Extension enseignement audio-visuel	30.000.000	- Etude à faire comprise dans contrat avec WORRE sur 2e FED
			- Extension projet 2e FED. En instance au Minéduc
	<u>B. Santé.</u>		
	- 4 Centres de santé principaux	60.000.000	- Ecarté
	- 15 Centres de santé secondaires	90.000.000	- Idem
	<u>C. Urbanisme et Habitat.</u>		
	- Nouveau quartier à Kimihurura	100.000.000	- Réticence du FED
	- Financement de la Banque Rwandaise de Développement pour crédit à l'habitat	100.000.000	- Réticence du FED.

